



# SOMMAIRE

> PREAMBULE .....	Pages 4 à 6
> DANS LES REGIONS .....	Pages 7 à 9
Des points forts - Des points faibles	
> ZOOM SUR .....	Page 10
Le repérage des jeunes lors de la JAPD	
La politique de lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire	
> FICHES REGIONALES .....	Pages 11 à 55
Informations recueillies par les chargés de mission régionaux	
> UNE PRIORITE 2004 - 2005 .....	Pages 56 à 59
L'élaboration et la mise en place des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme	
> GLOSSAIRE .....	Page 61

En 2002, lorsque nous avons tenté de réaliser un premier état des lieux de la lutte contre l'illettrisme en région, les seuls éléments à notre disposition sur l'importance du phénomène étaient ceux fournis par l'enquête déclarative de l'INSEE en 1993, laquelle faisait état de 2,3 millions de personnes en situation d'illettrisme.

Les premières estimations de l'enquête INSEE IVQ 2002 (Information Vie Quotidienne) où le module dit ANLCI avait été introduit, indiquent que 7 à 10 % des personnes de 18 à 65 ans, ayant été scolarisées en français, ne maîtrisent pas les compétences de base, lecture et écriture. Cela signifie qu'un nombre beaucoup plus important de personnes que ne pouvait le laisser imaginer l'enquête de 1993 sont aujourd'hui en France confrontées à l'illettrisme.

Le nombre de personnes qui bénéficient chaque année d'une formation de base reste pourtant très éloigné des besoins identifiés par l'INSEE puisqu'il n'excède pas 50.000.

Comment expliquer un tel écart entre les situations d'illettrisme révélées par l'INSEE et la demande de formation telle qu'elle s'exprime sur les territoires ? Quels sont les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises pour lutter contre l'illettrisme ? Comment s'organisent les politiques régionales de lutte contre l'illettrisme ?

Le présent état des lieux de la lutte contre l'illettrisme dans les régions pour la période 2002-2003 veut apporter des éléments de réponse à ces questions d'intérêt général.

Il met en évidence le fait que les moyens financiers mobilisés pour prévenir les situations d'illettrisme, accompagner et former les jeunes et les adultes ont certes connu une augmentation significative depuis 2001 sans que nous soyons en mesure de dire si cette augmentation est due à une plus forte implication des partenaires de la lutte contre l'illettrisme ou à une approche plus large du phénomène qui amène

aujourd'hui à considérer l'investissement de partenaires qui n'étaient jusque là pas identifiés comme concourant à la lutte contre l'illettrisme. Quoiqu'il en soit, on observe, depuis l'entrée en fonction des chargés de mission régionaux de l'agence, une mobilisation croissante des institutions publiques et privées avec une réelle volonté de travailler mieux et ensemble.

Cependant, beaucoup de décideurs locaux souhaiteraient un partage plus clair des compétences sur la lutte contre l'illettrisme ; en d'autres termes, ils attendent que l'on dise ou que l'on décide que la lutte contre l'illettrisme soit affichée comme relevant de la compétence de l'Etat, ou de celle des collectivités. Or, la réalité est infiniment plus complexe. Cette attente se heurte aujourd'hui à une réalité très largement comprise et prise en compte par les membres de l'agence, reprise d'ailleurs dans le Cadre National de Référence pour l'accès de tous à la lecture, l'écriture et aux compétences de base : pour faire face efficacement aux situations des personnes concernées, **la lutte contre l'illettrisme est, dans les faits, une compétence partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises car elle touche dans ses divers aspects et selon la forme qu'elle revêt aux compétences des uns et des autres.**

Ce fondement n'est pas toujours admis par toutes les collectivités territoriales et locales que rencontrent les chargés de mission régionaux de l'agence mais aussi, ce qui est plus surprenant, par certains services de l'Etat en région. Le présent état des lieux montre que la mise en place et la réussite des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme et plus globalement l'exigence de cohésion des interventions restent très largement dépendantes de l'engagement des chefs de file des politiques publiques en région. L'absence de certains services déconcentrés dans les comités de pilotage régionaux appelle la réalisation de progrès dans ce domaine et notamment une plus forte mobilisation des services déconcentrés par leur administration centrale.

Le positionnement du chargé de mission régional et le temps qui lui est affecté pour l'animation de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme sont aussi des éléments déterminants. L'état des lieux montre en effet que les chargés de mission positionnés directement auprès du SGAR (10), qu'ils travaillent physiquement dans les locaux de la Préfecture ou au sein de GIP, tout comme ceux qui assurent la charge de Sous-préfet (3) ont plus de facilité à mobiliser les partenaires institutionnels de la lutte contre l'illettrisme. Il faut souligner que tous les chargés de mission installés en Préfecture travaillent à temps plein sur la lutte contre l'illettrisme.

Au moment où la réforme de l'administration territoriale de l'Etat se met en oeuvre, où l'échelon régional se trouve conforté dans l'animation et la coordination des politiques de l'Etat, où les contours des politiques interministérielles comme la lutte contre l'illettrisme sont en cours de redéfinition au niveau régional, il devient opportun de réactualiser les termes de la circulaire du Premier Ministre du 21 juin 2001 qui fixe le cadre des politiques régionales de lutte contre l'illettrisme. Les réorganisations qui sont envisagées pourraient conduire à faire évoluer la fonction de chargé de mission régional vers celle de chef de projet chargé de cette politique transversale qu'est la lutte contre l'illettrisme.

\*\*\*

Sur le fond, si l'on s'attache aux contenus même des politiques régionales de lutte contre l'illettrisme, l'état des lieux nous enseigne que la grande majorité des régions ont identifié des axes de progrès qui portent surtout sur l'offre de service : comment améliorer le repérage, l'orientation ? Comment développer les compétences des intervenants ?

La dimension stratégique des plans régionaux n'apparaît pas toujours très clairement. Les orientations des politiques publiques régionales de lutte contre l'illettrisme gagneraient en effet à être définies en référence aux besoins de la société en région, aux problèmes, aux freins que l'illettrisme peut engendrer sur un territoire.

**L'enjeu est donc triple : organiser des moyens autour d'objectifs stratégiques et d'une politique publique qui prend en compte les besoins de populations cibles, donner une cohérence à des initiatives encore trop souvent conduites en ordre dispersé, prendre en compte la diversité des motivations des personnes pour construire des réponses adaptées et durables.**

Un examen plus approfondi du contenu des politiques régionales fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- Dans les régions où une organisation régionale est mise en place, le champ de la prévention qui s'est développée fortement depuis 2002 reste encore souvent en dehors de la réflexion collective. Cette situation rend plus difficile l'articulation pourtant nécessaire entre prévention et remédiation.

- Le repérage des jeunes de 17 ans réalisé lors de la JAPD est le principal point fort identifié dans chaque région avec une reconnaissance très forte de l'efficacité des équipes des BSN pour l'organisation de la journée. Mais le suivi de ces jeunes repérés reste encore et toujours à envisager de manière efficace car leur prise en compte effective et durable n'est que trop rarement organisée.

- L'offre de formation n'est pas toujours adaptée aux attentes des jeunes : les réponses de formation qui leur sont proposées ne permettent pas de neutraliser les représentations négatives qu'ils ont des apprentissages premiers.

- Pour le repérage des adultes, toutes les régions mettent en place des modules de sensibilisation et les Centres Ressources Illettrisme (CRI) sont les principaux opérateurs de ces actions. Cependant, il n'existe ni dynamique, ni stratégie régionale pérenne et concertée de repérage : tout est à reconstruire chaque année. D'autre part, les moyens des Centres Ressources Illettrisme pour organiser des actions de sensibilisation ne suffisent pas à couvrir la demande croissante de formation des agents

d'accueil des services publics : il y a nécessité pour ces institutions de s'engager sur le financement de la formation de leur personnel.

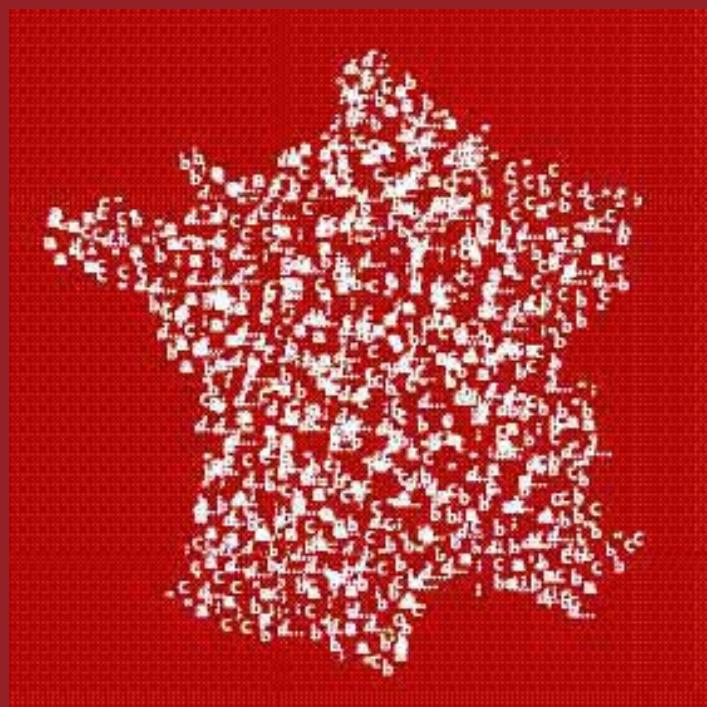
- Dans toutes les régions, une offre de formation continue pour les adultes a été mise en place par la mobilisation des services des DRTEFP. Elle s'accompagne assez souvent de celle des Conseils régionaux d'une part et de manière très variable de celle des Conseils généraux. Cette offre est organisée, permanente et relativement bien structurée. Il existe une grande diversité d'actions qui permet une assez bonne couverture territoriale, bien que le problème de l'isolement rural reste récurrent. Les Conseils régionaux qui soutiennent la formation continue et les Conseils généraux qui se mobilisent sur l'accompagnement social travaillent encore trop peu ensemble à la construction de parcours d'insertion.

- Sur le champ culturel, il faut noter l'existence de nombreuses initiatives des associations et structures culturelles comme les bibliothèques. On note une forte intégration d'ateliers d'écriture au sein des dispositifs de formation de base mais un manque important de lisibilité et de capitalisation dans ce domaine.

- En ce qui concerne les ressources disponibles en matière de lutte contre l'illettrisme, le réseau des centres ressources illettrismes qui est très clairement identifié regroupe des acteurs connus et reconnus par leur capacité à appuyer les intervenants. Les CRI disposent d'une très grande diversité de ressources documentaires et pédagogiques et participent à la mise en œuvre des actions de formation et de sensibilisation des acteurs et intervenants. Cela ne doit pas faire oublier la précarité financière dans laquelle ils évoluent.

Si l'état des lieux des politiques régionales offre aujourd'hui une plus grande lisibilité sur les organisations et sur les moyens financiers consacrés à la lutte contre l'illettrisme sur chaque territoire régional, il ne fournit pas pour l'instant d'informations sur l'impact réel des actions menées au regard des moyens engagés. Un travail sur la construction d'indicateurs qui permettrait de mesurer les disparités régionales sur d'autres bases que les seules données financières s'avère aujourd'hui nécessaire. Il devra prendre appui sur une impulsion nationale forte qui rappelle les exigences de transversalité d'une politique publique de lutte contre l'illettrisme indispensable à la cohésion sociale.

\*\*\*



## 1. Les organisations régionales

### **Points forts :**

- une bonne reconnaissance de la mission et du rôle du chargé de mission régional ANLCI
- une mobilisation croissante des partenaires institutionnels

### **Points faibles :**

- la difficulté de mise en œuvre de l'interministérialité
- des changements trop fréquents d'interlocuteurs dans les services
- une absence de système de collecte des informations et des données entre les partenaires institutionnels

## 2. Le repérage<sup>2</sup> et l'incitation à la formation des personnes en situation d'illettrisme

### **Points forts :**

- une prise de conscience croissante de la nécessité de développer un repérage de proximité
- le repérage systématique des jeunes de 17 ans réalisé lors de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense
- le repérage systématique des personnes entrant en détention

### **Points faibles :**

- une difficulté à concrétiser la mise en œuvre de démarches de proximité
- le suivi des jeunes repérés lors de la JAPD
- la difficulté de mobilisation des prescripteurs de formation pour le repérage des demandeurs d'emploi dont l'illettrisme peut être un frein à l'employabilité
- la méconnaissance des actions et dispositifs existants par les prescripteurs de formation

## 3. La prévention de l'illettrisme

### **Points forts :**

- le plan de prévention en cours dans 4000 cours préparatoires
- une très grande diversité d'actions et de dispositifs mobilisés
- une mobilisation et un intérêt croissant de l'institution scolaire

### **Points faibles :**

- l'absence d'un interlocuteur représentant l'engagement global de l'institution scolaire, ce qui complique le travail avec les partenaires extérieurs à l'école

<sup>2</sup> les personnes en situation d'illettrisme s'engagent rarement spontanément dans une démarche de formation ; c'est la raison pour laquelle il est important d'utiliser toutes les opportunités pour repérer les situations d'illettrisme et inciter les personnes concernées à se former

ppui organisation actions appui organisation action  
tions appui organisation actions appui organisa  
ppui organisation actions appui organisation acti

## 4. Les services aux personnes

### **Points forts :**

- une offre de formation permanente, diversifiée et complémentaire
- une mobilisation non négligeable des collectivités territoriales notamment dans certaines régions où les moyens engagés sont considérables

### **Points faibles :**

- la délocalisation des actions en milieu rural pour offrir un service de proximité
- le manque de coordination entre les décideurs dans la programmation des dispositifs avec des calendriers et des procédures restant encore trop souvent cloisonnés
- l'entrée des jeunes en formation toujours problématique
- la déstabilisation de l'offre territoriale et des organismes de formation provoquée par l'évolution des missions et des actions du FASILD

## 5. La dimension culturelle

### **Points forts :**

- une très grande diversité d'actions, une grande richesse et une importante créativité dans la mobilisation des acteurs culturels avec notamment une très forte implication des bibliothèques

### **Points faibles :**

- l'absence de coordination institutionnelle de toutes ces initiatives et peu de lisibilité
- la difficulté à identifier l'objectif de lutte contre l'illettrisme dans les actions culturelles qui concernent la plupart du temps un public plus large que les seules personnes en situation d'illettrisme

## 6. Les ressources et le développement des compétences des intervenants

### **Points forts :**

- un réseau de Centres Ressources Illettrisme (CRI) bien identifié et reconnu
- une bonne réactivité des CRI aux demandes d'appui des acteurs
- des dispositifs de sensibilisation et de formation des acteurs dans chaque région

### **Points faibles :**

- une fragilité financière des CRI
- une coordination encore insuffisante entre les différents lieux ressources dans certaines régions.

# Zoom sur...

## Le repérage des jeunes de 17 ans lors de la JAPD

La Défense est organisée en 5 régions militaires et dispose d'un réseau de 28 Bureaux du Service National. Ces BSN organisent, de manière déconcentrée dans chaque département, les Journées d'Appel de Préparation à la Défense.

La JAPD contribue à renforcer le lien entre les armées et la jeunesse. Elle est obligatoire pour tous les jeunes Français, filles et garçons, entre leur 16ème et 17ème anniversaire et sera exigée pour toute inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Lors de cette journée, une évaluation des acquis scolaires fondamentaux est organisée afin de détecter les difficultés particulières de lecture et d'écriture des jeunes.

Les jeunes repérés en difficulté sont reçus en entretien et se voient proposer une orientation :

- soit vers l'inspection académique s'ils sont scolarisés
- soit, s'ils ne sont plus scolarisés depuis plus d'un an, vers les missions locales ou les PAIO

En 2001/2002, **522 148 jeunes ont passé les tests lors de la JAPD**, 272 458 garçons et 249 690 filles. A la suite des épreuves, **6 % des jeunes présents aux JAPD sont repérés en situation d'illettrisme**, 8 % des garçons et 3,9 % des filles.

Il est à noter que depuis la rentrée de septembre 2003 les modalités d'évaluation des jeunes ont changé.

Pour en savoir plus : [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

## La politique de lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire

La lutte contre l'illettrisme en détention s'appuie sur un partenariat fort avec le service public de l'enseignement qui est présent de façon permanente en prison et compétent en matière de diagnostic et de remédiation.

Un repérage systématique des situations d'illettrisme a été mis en place dès 1994, avec l'appui scientifique de l'université de Paris V qui a conçu les tests du bilan - lecture auxquels sont soumises les personnes entrant en détention.

En 2003, le repérage des personnes illettrées a concerné **41 522 détenus** sur les **98 996** personnes entrées en détention, soit un peu plus de 42 % des entrants.

Environ 1/3 des personnes testées échouent au bilan - lecture

- **18,8 % sont en situation d'illettrisme**
- 13,8% sont en difficultés plus simples de lecture et d'écriture

Par ailleurs, 4,3 % des personnes rencontrées à l'accueil sont non-francophones.

Les réponses pédagogiques proposées aux détenus sont assurées par les enseignants de l'Education Nationale affectés dans les établissements pénitentiaires. Les moyens de la formation continue des Détenus inscrits au programme IRILL peuvent être mobilisés dans certains établissements, dans le cadre des politiques définies en direction régionale, pour permettre à des organismes de formation d'intervenir sur des actions de lutte contre l'illettrisme.

**4 types de formation de base** sont mis en place pour répondre aux besoins :

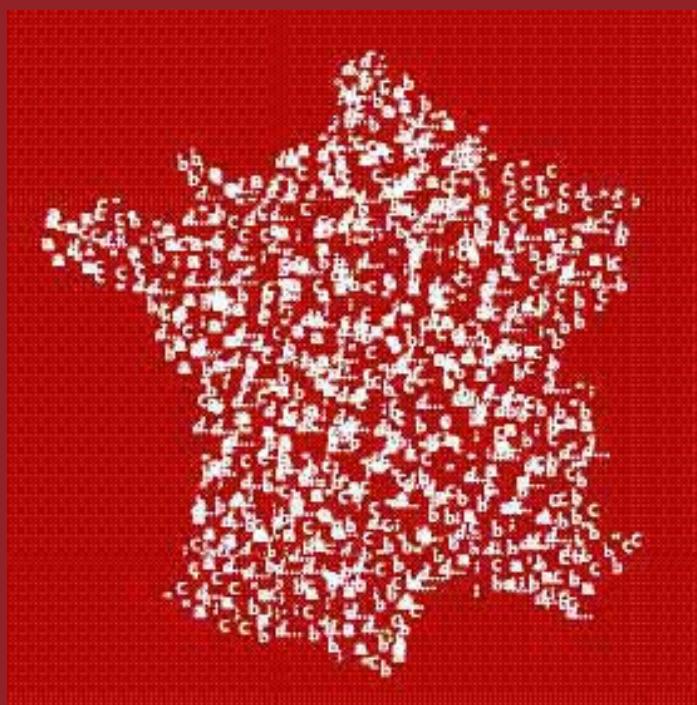
- des actions d'alphabétisation
- des actions de Français Langue Etrangère (FLE)
- des actions de lutte contre l'illettrisme
- des actions de remise à niveau

31 717 détenus ont suivi une formation générale au cours de l'année 2003, dont 13 % en action de lutte contre l'illettrisme et en alphabétisation et 21 % en formation de niveau primaire.

Pour en savoir plus : [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

## FICHES REGIONALES

*Informations recueillies par les chargés de mission régionaux*



# ALSACE

Superficie: 8820 km<sup>2</sup>  
Population : 1.7 millions d'habitants  
Taux de chômage : 7.9 %  
Allocataires RMI : 19695  
Niveau de formation DE 5bis-6 : 21.3%  
Sortie du système scolaire ss qualif : 8%

Correspondant ANLCI : Patrick PINCET remplacé par Jacques WITKOWSKI Sous -Préfet de Sélestat -Erstein, désigné par le Préfet de Région depuis janvier 2004  
Moyens identifiés: ND



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Alsace est organisée autour d'un Comité Régional de Lutte contre l'Illettrisme (CRLCI), animé par le Chargé de mission régional. Il réunit :

- les services déconcentrés de l'Etat
- le Rectorat
- le Conseil régional
- le FASILD
- l'ANPE, l'AFPA
- les deux centres ressources CRAPT CARRLI et PAPYRUS

Ce comité régional a pour mission d'impulser et de coordonner une politique régionale. Il définit les orientations régionales et veille à la convergence des interventions des différents services de l'Etat.

L'Alsace n'a pas choisi de décliner cette organisation au niveau de ses deux départements. La taille de la région permet une bonne connaissance des acteurs.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- le dispositif de formation continue pour adultes
- le suivi des jeunes repérés lors de la JAPD
- la prévention de l'illettrisme à l'école primaire
- les actions en faveur des salariés

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Le domaine de la prévention est un secteur clef de la lutte contre l'illettrisme en Alsace. Une priorité est clairement donnée à la lecture par les services du Rectorat et elle se concrétise, dans quelques ZEP, par la mise en place de cours préparatoires dédoublés. D'autres actions de prévention sont développées dans le cadre de partenariats locaux par le FASILD, les collectivités locales et la politique de la ville : contrat ville, contrat éducatif local, etc.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

La formation continue tient une place importante dans la lutte contre l'illettrisme en Alsace. Les différents dispositifs de LCI, d'accès aux savoirs de base et de formation linguistique financent une cinquantaine de structures en région. Le dispositif IRILL propose une offre permanente et individualisée composée de dix Ateliers de Savoirs de Base (ASB) permanents et de trois sites en milieu carcéral. Le dispositif SIFE géré par la DDTEFP développe des actions spécifiques conjuguant compétences de base et développement de savoir-faire professionnels à destination des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RMI et des personnes handicapées.

Par ailleurs et afin d'orienter les différents publics en difficulté vers des actions de formation adaptée, sont financés deux Centres départementaux de Positionnement Linguistique (CPL).

897 personnes ont bénéficié d'une action de lutte contre l'illettrisme en 2002.

### > L'accompagnement social des personnes

Il n'y a pas à proprement parler d'accompagnement social des personnes en situation d'illettrisme. Celles-ci bénéficient des dispositifs d'accompagnement social existants qui n'ont pas d'objectif de lutte contre l'illettrisme particulier.

### > La dimension culturelle

Le milieu associatif est bien mobilisé en Alsace, notamment dans les quartiers difficiles pour développer des actions d'ordre culturel relevant de la Politique de la Ville et du FASILD : mise en place d'ateliers d'écriture et de lecture en centre social ou en milieu scolaire. Une action phare en Alsace : l'organisation du concours d'écriture « Plaisir d'écrire » qui donne lieu chaque année à l'édition intégrale des textes des participants au concours.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

L'Alsace dispose de deux centres ressources illettrisme, le CRAPT CARRLI, à compétence régionale, porteur du numéro indigo, relayé dans le département du Haut Rhin par Papyrus. Ils ont respectivement pour mission d'apporter un appui conseil à la mise en place de politiques locales, une expertise au montage des dispositifs et accompagnent les acteurs locaux de lutte contre l'illettrisme dans l'ingénierie de projet. Ils travaillent en partenariat avec de nombreux autres lieux ressources d'Alsace notamment sur la construction et la diffusion de l'information, sur la réalisation d'annuaires. Ils organisent des journées d'information régionales et locales. Le CRAPT CARRLI est à l'origine de l'organisation du programme régional de formation des intervenants (ingénierie et mise en œuvre).

### > La formation des intervenants

Un important dispositif régional de formation des intervenants est mis en place depuis plusieurs années en Alsace en vue de l'amélioration de la qualité des formations proposées sur les dispositifs publics. Ce programme, coordonné depuis 2003 par le CRAPT CARRLI, propose des actions de formation, des cycles d'appui et d'analyse des pratiques, des formations-actions. La mise en œuvre de ce programme se réalise en partenariat avec le centre documentaire Papyrus dans le Haut-Rhin.

Parallèlement, des actions de sensibilisation sont organisées auprès d'acteurs de l'insertion, de partenaires socio-économiques (conseillers d'OPCA, consultants de l'ARACT, etc.). Ces actions s'organisent ponctuellement à la demande de ces différents acteurs. En 2002, environ 120 personnes ont participé à ces actions.

### > La communication

Depuis plusieurs années, différents moyens d'information et de communication sont en place. L'annuaire des lieux d'apprentissage du français et des savoirs de base est un outil à destination du réseau des prescripteurs et constitue une cartographie de l'offre de formation de base en région. Le site Internet du CRAPT CARRLI, mis en place en 2003 permet d'accéder à de nombreuses informations en lien avec la lutte contre l'illettrisme : <http://perso.wanadoo.fr/crapc-carrli>. Des séminaires sont régulièrement organisés réunissant des professionnels et bénévoles. Ces rencontres constituent des espaces d'échanges, de réflexion et de prospective pour les acteurs locaux et dont les actes sont publiés.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- La récente coordination interministérielle et l'antériorité de la Lutte Contre l'Illettrisme en Alsace (15 ans)</li><li>- L'implication de services de l'Etat (DRTEFP, Défense, Education Nationale)</li><li>- L'offre de formation aux savoirs de base (ASB, Alphabétisation, FLE), les centres de positionnement linguistique (CPL)</li><li>- La mobilisation des centres ressources illettrisme et du tissu associatif alsacien</li><li>- L'expertise en matière de LCI en situation de travail</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'absence d'interministérialité, de coordination et de communication entre tous les financeurs</li><li>- Le morcellement du repérage des personnes en situation d'illettrisme</li><li>- L'offre de formation construite à partir de critères d'éligibilité des publics et non de leurs besoins réels en matière de savoirs de base</li><li>- L'absence de données statistiques régionales globales sur les personnes et leurs difficultés</li></ul>

### ZOOM SUR : « Illettrisme et situation de travail : un mémento pour agir »

Le financement d'un outil méthodologique par la DRTEFP d'Alsace, le « Mémento pour agir - Illettrisme et situation de travail», a permis de synthétiser une expertise en matière d'illettrisme en entreprise. Cet outil sert à informer, à sensibiliser et à guider les entreprises et les partenaires socio-économiques dans leur volonté d'agir contre les situations d'illettrisme au travail. Le Centre Ressources régional a accompagné la diffusion de cet outil en proposant à ses destinataires un appui méthodologique. Cela a permis de démultiplier les actions de sensibilisation aux problématiques d'illettrisme au travail, de faire mieux prendre en compte les difficultés des salariés fragilisés dans leur emploi du fait d'une mauvaise maîtrise des compétences de base. Parmi les utilisateurs se comptent des partenaires socio-économiques, des entreprises, des acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion, etc.

La Région Alsace a signé des accords cadre sur la Lutte contre l'illettrisme avec l'OPCAREG (fin 2003), avec l'AGEFOS PME et la préfecture de Région (en cours 2004). Ce «Mémento» a été conçu par le centre ressources CRAPT-CARRLI : sa version PDF est téléchargeable sur le site du Centre Ressources (cf. adresse ci-dessus).

# AQUITAINE

Superficie : 41308 km  
Population : 2.9 millions d'habitants  
Taux de chômage : 9.6%  
Allocataires RMI: 55800  
Sortie du syst scolaire ss qualif : 11.2%  
Niveau de formation DE 5bis-6 : 18.7%

Chargée de mission : Marie -Soizig ROSMORDUC  
Désignée à temps partiel par le Préfet de Région depuis 2001- Placée auprès du SGAR  
Moyens identifiés: 3 679 953



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Aquitaine s'organise autour d'une Commission Régionale « illettrisme », présidée par le Préfet de région. Elle réunit :

- le SGAR
- les services déconcentrés : DRTEFP, DRASS, politique de la ville
- le Rectorat
- le FASILD
- le Conseil régional.

Cette commission établit un diagnostic régional et définit les orientations en vue de renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme. Elle veille à la coordination et au développement des coopérations interinstitutionnelles par la mise en place d'une organisation régionale et interdépartementale. Des instances départementales se mettent en place pour la déclinaison locale des priorités régionales. Elles auront pour mission d'établir le bilan annuel et le recensement des besoins locaux, de veiller à la coordination des initiatives départementales.

Une commission spécialisée au sein du CCREFP portant sur la lutte contre l'illettrisme a été créée ; elle réunit, outre des représentants du Comité de pilotage, les partenaires sociaux, les DDTEFP, l'ANPE. Elle constitue un lieu d'échanges et de proposition pour le CCREFP.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- partager un diagnostic régional et définir des priorités communes
- mise en place d'une offre de formation spécifique type AFB
- améliorer la lisibilité de cette offre de formation
- renforcer les compétences des intervenants salariés et bénévoles
- engager des actions en faveur des salariés

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Les dispositifs d'insertion du MJENR sont mobilisés dans le champ de la prévention éducative de l'illettrisme, avec un axe fort sur les Lycées d'Enseignement Professionnel. Une ancienneté et une forte implication dans les actions d'accompagnement à la scolarité des acteurs de la politique de la ville, notamment les conseils généraux, le FASILD et les municipalités. Une formation-action a été menée dans l'Académie de Bordeaux pour permettre aux enseignants des CFA de remédier aux difficultés de lecture et d'écrire des apprentis, avec l'intervention de l'IUFM et du CASNAV. Le CRDP développe des actions d'information dans ce domaine.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Le dispositif régional de formation en Aquitaine s'appuie essentiellement sur :

- un réseau d'AFB, financé conjointement par l'Etat et le Conseil régional
- des stages de formation pour les jeunes mis en place par le Conseil régional
- des actions de formation développées par la DRTEFP, les DDTEFP et les Conseils Généraux
- des formations linguistiques soutenues par le FASILD
- des formations à destination des détenus soutenus par le MJENR.

1700 personnes ont bénéficié du dispositif dont 475 personnes dans le réseau des AFB en 2002.

## > La dimension culturelle

La DRAC développe une politique culturelle en faveur des publics éloignés de la lecture, dans les contrats de ville, le milieu pénitentiaire et la mise en place de « médiateurs du livre ».

## > L'accompagnement social

Un dispositif d'orientation et de suivi des parcours des apprenants s'est mis en place dans les grandes agglomérations de Gironde et du Lot et Garonne.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

Le Centre Ressources Illettrisme en Aquitaine a été confié au CLAP Sud Ouest. Il se décentralise pour le service « documentation » en 5 antennes départementales. Le CRI est porteur de la ligne indigo « Illettrisme Info service ». Il offre et met à disposition un fonds documentaire et apporte une aide méthodologique aux acteurs institutionnels, aux intervenants salariés et bénévoles, aux réseaux d'accueil ainsi qu'aux entreprises. Il assure également une fonction de veille technique, notamment sur les besoins de formation des intervenants.

### > La formation des intervenants

Dans le programme régional de formation des intervenants, des actions spécifiques, pour des salariés et bénévoles, sont soutenues chaque année par le Conseil régional et la DRTEFP. D'autre part, l'université de Pau a mis en place une licence professionnelle « Métiers de la formation des jeunes et adultes » avec une option « illettrisme ». Parallèlement, des actions de sensibilisation sont régulièrement proposées par les CRI aux prescripteurs de formation, aux collectivités locales, aux branches professionnelles et aux OPCA.

### > La communication

Le CRI diffuse un journal trimestriel « Vues sur cours » qui offre une information sur les actualités de la région, les outils disponibles, les manifestations... Cette information est complétée par son site Internet : [www.clap-so.org](http://www.clap-so.org)

ZOOM SUR :

**Les dispositifs d'accueil du public, de positionnement, d'orientation et de suivi sur la Ville de Bordeaux et les communes de la Rive Droite de l'agglomération bordelaise.**

Pour optimiser l'offre de formation, mieux connaître le public, positionner les personnes, les orienter vers les formations les plus adaptées et assurer un suivi des parcours, le Conseil Général de Gironde, le FASILD, la DDTEFP, la DRTEFP et l'ANPE ont financé des dispositifs spécifiques qui font école. Ils opèrent dans le cadre d'une charte passée avec les opérateurs linguistiques du territoire et reçoivent plusieurs centaines de personnes chaque année.

# AUVERGNE

Superficie: 26013 km<sup>2</sup>

Population : 1.3 millions d'habitants

Taux de chômage : 8%

Allocataires RMI: 16 726

Niveau de formation DE 5bis-6 : 7,2% (sans CAP)

Chargé de mission : Alain LOPEZ- DRASS

Assisté par Gérard COUDERT désigné à temps partiel par le Préfet de région depuis le 21 juin 2002

Moyens identifiés: 1 214 580



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Auvergne est organisée autour d'un comité régional de pilotage présidé par le Préfet de Région composé :

- du Recteur,
- des services déconcentrés de l'Etat
- les collectivités territoriales : Conseil régional et Conseils généraux
- des personnes ressources départementales
- du centre ressources illettrisme d'Auvergne
- du FASILD
- du CESR
- de la CAF
- de l'association régionale des missions locales
- OPCA : AGEFOS-PME – UNIFORMATION  
FAF Propreté

Ce comité de pilotage régional a pour rôle stratégique :

- de dresser le bilan des actions
- de définir les grandes orientations régionales

Le CMR assure la coordination de la politique régionale ; il est assisté par le bureau régional de lutte contre l'illettrisme dans le suivi et la mise en œuvre des actions, dans la préparation des orientations stratégiques et dans l'évaluation des politiques menées. Le bureau régional est l'exécutif du comité de pilotage et se réunit au moins deux fois par an.

Il réunit le CMR, les personnes ressources départementales, un représentant du Recteur, un représentant de la DRTEFP, un membre du CESR, du CRI et du FASILD. Pour relayer les orientations régionales, des personnes ressources départementales désignées par les préfets de département garantissent le niveau opérationnel et mettent en place des comités départementaux.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- mieux connaître les besoins des jeunes en cours ou en fin de scolarité
- cibler les personnes en zone rurale éloignées des sites d'intervention

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Plusieurs responsables de la prévention sont mobilisés en Auvergne dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de prévention, des plans départementaux d'insertion et du programme d'intervention du FASILD. Les services du Rectorat et la DRDJS ont lancé en 2002 un programme de prévention axé sur le développement de la lecture et l'écriture, avec la réalisation d'une plaquette de sensibilisation, la nomination d'un poste d'animateur lecture et la mise en place d'un système de ressources. La CAF, les DDASS, le FASILD et les conseils généraux participent au développement de projets communs.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Un programme régional de formation accueille les personnes en situation d'illettrisme en leur proposant une prestation individualisée qui pourra se faire en groupe ou en formation individuelle. Une vingtaine d'actions sont ainsi en place en Auvergne et accompagnent toute personne éprouvant des difficultés dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle et plus globalement celles éprouvant des difficultés avec la maîtrise des savoirs de base.

En 2002, environ 1360 personnes ont bénéficié d'une action de maîtrise des savoirs de base dont 918 illettrés.

## > L'accompagnement social des personnes

Le monde associatif mobilise des bénévoles pour accompagner les personnes. On peut citer le Secours Populaire et les centres sociaux, encouragés par l'intervention des DDASS, des Conseils généraux et des municipalités.

## > La dimension culturelle

Le CRI mobilise des partenariats avec le CRDP, la DRAC et la DRJS pour mettre en place différentes opérations culturelles qui peuvent participer à la lutte contre l'illettrisme. Le secteur des bibliothèques et médiathèques et les structures de l'éducation artistique sont très souvent les supports de projets culturels. On retiendra, entre autres, l'opération « Ville lecture » de Brioude et le festival « Billom en voix », opérations financées avec les concours des conseils généraux et des municipalités.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

L'Auvergne dispose d'un CRI régional, le « CRI Auvergne ». Il constitue un pôle de ressources techniques et pédagogiques pour les acteurs de la lutte contre l'illettrisme : fonds de ressources documentaires, conseil et information sur les outils et les méthodes d'évaluation. Il intervient notamment en matière de sensibilisation des personnes confrontées aux publics en difficultés. Il développe également des actions de formation et de perfectionnement pour les intervenants professionnels ou bénévoles. Il est amené à conduire des études et associé à des expérimentations locales.

### > La formation des intervenants

Un dispositif régional de formation des intervenants spécifique à la lutte contre l'illettrisme est mis en place durablement en Auvergne et organisé par le CRI. En 2002, ce dispositif a accueilli 219 formateurs salariés et bénévoles. Parallèlement, un programme régional de sensibilisation des acteurs de l'insertion est proposé plus localement et a accueilli, en 2002, 187 personnes.

### > La communication

Un document d'information a été diffusé pour faire connaître la politique régionale, les ressources utilisées et les actions mises en place.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation régionale structurée</li><li>- Bonne connaissance des actions de formation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Difficulté pour apporter des réponses en zone rurale</li><li>- Action en direction des entreprises et de leurs salariés à développer</li><li>- Connaissance des dispositifs de prévention et d'action culturelle à approfondir</li></ul>

### ZOOM SUR : « L'atelier lettre ouverte »

Un lieu agréable, discret, habité en plein centre d'un quartier ancien (Montferrand).

L'Atelier « Lettre Ouverte » a été créé et est géré par le C.R.I. d'Auvergne pour répondre aux souhaits des partenaires qui voulaient un lieu avant tout ouvert à tous ceux qui sont en difficulté avec la langue.

Ainsi, peu importe les typologies dont relèvent les publics (illettrisme, français langue étrangère, alphabétisation). Pas non plus de condition de statut ou de prise en charge. La priorité est avant tout à l'accueil, à l'aide au « premier pas », au soutien qui peut être apporté par un psychologue.

Selon les situations, l'apprenant pourra bénéficier d'une prise en charge sur place ou être dirigé vers un autre relais de formation.

De l'accueil « sur mesure » qui, en 2002, a reçu 113 personnes de 13 nationalités différentes.

# BRETAGNE

Superficie: 27 000 km<sup>2</sup>

Population : 2.9 millions d'habitants

Taux de chômage : 7.8 %

Allocataires RMI: 29773

Sortie du système scolaire ss qualif. : 3%

Niveau de formation DE 5bis-6 : %

Chargé de mission : Michel BENQUET

Désigné à temps partiel par le Préfet de Région depuis 2001 - Placé auprès de la DRTEFP

Moyens identifiés: 1 942 860



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Bretagne s'organise autour du Service Public de l'Emploi Régional élargi (SPER) présidé par le Préfet de Région. A été mis en place un Comité Technique Régional pour la lutte contre l'illettrisme réunissant :

- DR et DDTEFP et DR ANPE
- le Conseil régional
- la DRAC
- le FASILD
- l'animation régionale des missions locales
- la MGI
- le réseau des Ateliers des Savoirs Fondamentaux (ASF)

Ce comité technique a pour mission de définir les axes de développement à proposer en SPER, d'élaborer le programme régional de formation et de réaliser le bilan annuel de la lutte contre l'illettrisme.

L'organisation régionale est légère, mais relayée par des comités départementaux mis en place par des correspondants désignés auprès des DDTEFP.

Ces correspondants départementaux développent et animent des partenariats locaux, ils accompagnent et suivent la mise en œuvre de l'offre de formation. Ils mobilisent localement les acteurs et inscrivent la lutte contre l'illettrisme dans les plans d'action locaux

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- promouvoir l'offre de formation auprès de tous les partenaires
- augmenter l'impact de l'offre de formation sur la population concernée
- les priorités sont définies dans le cadre des plans d'action locaux au niveau des territoires

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Les actions de formation sont mises en œuvre par le réseau labellisé des AFB composé de 8 organismes installés sur 15 sites avec des antennes délocalisées. Ce réseau propose des formations à temps partiel, à entrées et sorties permanentes, sur la base d'un cahier des charges régional. Les ASF sont mandatés pour apporter un appui aux difficultés d'insertion socioprofessionnelle en diversifiant leurs modalités pédagogiques d'intervention : usage de l'EAR avec l'appui du CRI, usage des pratiques culturelles.

1800 personnes ont bénéficié d'une action proposée par le réseau des ASF en 2002.

# L'APPUI AUX INTERVENANTS

## > L'accompagnement social des personnes

L'accompagnement social, tel qu'il est envisagé actuellement en Bretagne, est entièrement intégré dans les formations des ASF. Ils réalisent en effet l'accueil et le positionnement linguistique des personnes mais ont aussi la charge d'accompagner la construction de leur parcours d'insertion.

## > La dimension culturelle

Certains ASF développent cette dimension culturelle dans leurs pratiques pédagogiques en proposant à leurs stagiaires de participer à des manifestations culturelles locales importantes. Parmi elles, la Fête du Livre et Mille Feuilles. D'autres entretiennent des ateliers d'arts plastiques ou d'expression artistique. Ces activités sont encouragées dans le cahier des charges régional des ASF et parfois appuyées par les collectivités locales et des moyens financiers du FSE. Des productions de qualité et fortement valorisées auprès du Grand public : « les carnets de voyage » par exemple.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La Bretagne dispose d'un CRI installé au GREF. Il est porteur du numéro indigo « illettrisme info service » et assure les missions d'information sur les dispositifs existants. Il anime et capitalise les expériences à travers son site Internet, véritable lieu ressource pour les acteurs. Il apporte un appui-conseil pour l'élaboration du programme annuel de formation des formateurs.

### > La formation des intervenants

Un dispositif régional annuel de formation des formateurs est mis en place avec des actions spécifiques sur la problématique de l'illettrisme pour accompagner les intervenants dans leurs activités. Annuellement, ce sont 12 à 15 formateurs salariés et bénévoles qui bénéficient de ce dispositif. Des actions d'information et de sensibilisation sont également mises en place en direction des acteurs de l'insertion comme les prescripteurs de formation (ANPE, Missions locales...).

### > La communication

Le réseau des ASF réalise une plaquette d'information sur l'offre de formation disponible en matière de lutte contre l'illettrisme en Bretagne. Le site Internet du CRI est le principal outil de communication et de mutualisation des expériences : [www.gre-bretagne.com](http://www.gre-bretagne.com)

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une offre de formation bien identifiée, structurée et de qualité sur la base d'un réseau ASF</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Des partenariats aléatoires liés à des personnes plus qu'à une volonté institutionnelle</li><li>- Une difficulté permanente de repérage des publics</li><li>- Une stratégie essentiellement basée sur le champ de la formation continue où la prévention n'apparaît pas.</li></ul>

# CENTRE

Superficie: 39151 km<sup>2</sup>  
Population : 2.4 millions d'habitants  
Taux de chômage : 11.5 %  
Allocataires RMI: 28473  
Sortie du système scolaire ss qualif : 13.8%

Chargé de mission : Jean Christophe RALEMA  
Désigné à temps plein par le Préfet de Région et le Conseil régional depuis 2002  
Placé au GIP Alpha Centre  
Moyens identifiés: 1 131 533



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La région Centre fait l'objet depuis 2002 d'une expérimentation de déconcentration départementale du programme d'intervention IRILL. Il n'a donc pas été mis en place d'organisation régionale mais des instances de pilotage départementales. Chaque Préfet de département a, en effet, désigné un chargé de mission de lutte contre l'illettrisme qui anime un groupe départemental (3 groupes sont actifs actuellement en région Centre). D'un département à l'autre, leur composition varie quelque peu mais elle réunit en règle générale les services départementaux de l'Etat : DDTEFP, DDASS, DDJS, Armée, les Inspections Académiques et parfois l'ANPE, les Conseils généraux ou encore la délégation aux droits des femmes.

Ces groupes départementaux ont pour mission de coordonner les interventions de tous les services de l'Etat, de veiller à la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'actions de formation de base.

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Une action soutenue par plusieurs financeurs : il s'agit d'interventions des animatrices de l'association « Livre Passerelle », qui proposent des lectures d'ouvrages aux parents et aux enfants dans des lieux divers (PMI, bibliothèques, maisons de quartier...). L'association mène des actions de formation associant sur un territoire tous les acteurs : bibliothécaires, aides-maternelles, assistantes sociales...

### - Dispositifs et actions mobilisées par l'Education Nationale :

Des contrats éducatifs locaux et contrats locaux d'accompagnement scolaire sont inscrits dans la Politique de la ville : les établissements repèrent les élèves en difficulté et les orientent vers les associations habilitées à réaliser l'accompagnement scolaire. Les Inspections Académiques assurent une formation des accompagnateurs scolaires (Cher). D'une manière générale, ce sont plutôt les DDASS, les DDJS, voire la CAF qui sont en charge des CEL.

- Les RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) interviennent dans toutes les circonscriptions. Le soutien pédagogique effectué est centré sur la maîtrise de la langue. Des actions de dépistage sont réalisées en petite et moyenne sections de maternelle, et en CP.  
- Des classes-relais existent dans tous les départements de l'Académie : Les dispositifs « Ecole Ouverte » qui permettent l'accueil d'élèves dans les établissements hors temps scolaire, 14 ont fonctionné en 2001-2002, leur nombre a été porté à 28 au cours de l'année 2002-2003.  
- Les dispositifs d'aide à la scolarisation des enfants du voyage dans le premier degré et en collège et des opérations d'aide à l'intégration scolaire sont réalisés avec un appui de la MGI.

Les collectivités territoriales, Conseil Régional et Conseils Généraux sont très impliquées dans la lutte contre l'illettrisme mais en l'absence de pilotage de l'ensemble des intervenants, il n'y a pas de politique régionale coordonnée.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

Au niveau régional, 2 axes ont été définis par le Conseil Régional :

- le partage des compétences par la mise en réseau informatique des organismes de formation
- l'amélioration de la qualité des prestations par la formation des acteurs

### - Intervention de la Mission générale d'insertion :

Des cellules de veille ayant pour objet de repérer les élèves donnant des signes avant-coureurs de « décrochage » sont mises en place. Elles proposent des démarches d'accompagnement des jeunes et des établissements.

La MGI participe à des actions de soutien en français langue étrangère: appui financier dans plusieurs établissements (un lycée professionnel à Dreux et un collège à Joué les Tours, deux CIPPA au Collège Littré et au lycée Calder de Bourges)

- Actions particulières dans l'enseignement primaire : Dépistage et traitement des troubles du langage. Dans l'Indre, un Observatoire local existe à Châteauroux avec un appui de la mairie.

PPAD : programme personnalisé d'aide et de progrès, s'adressant aux enfants repérés en difficulté dans les établissements à partir des évaluations de CE2. Un contrat est passé entre enseignants, parents et élèves avec un programme de travail adapté.

- Dans les projets d'établissement du secondaire, il existe des actions dans les collèges en particulier à destination des élèves de sixième (repérage des difficultés de maîtrise du langage, remédiations spécifiques utilisant les TICE, faisant intervenir des enseignants spécialisés (SEGPA)).

Des actions intitulées « prévention de l'illettrisme » apparaissent dans les projets d'établissement de certains lycées professionnels.

## Opération le « Bonheur du Livre » durant l'année scolaire 2002-2003 et semaine du « Bonheur du Livre » en 2003

- Mobilisation de l'ensemble du système éducatif et sensibilisation des parents sur l'apprentissage de la lecture : des actions ont été menées dans les établissements, pendant la semaine du « Bonheur du livre » (entre 40 et 90 actions par département dans les établissements scolaires, mais aussi dans les bibliothèques, aux archives, dans les librairies etc.).

- Rencontre des familles des gens du voyage avec un comédien lecteur pour resserrer le lien école-famille autour de la lecture à Chartres.

- Lecture d'albums de littérature enfantine dans le quartier des femmes à la maison d'arrêt de Bourges.



## > Les dispositifs de formation

Etant donné la déconcentration départementale des crédits et du pilotage, on observe une grande diversité d'actions de formation : environ 89 actions sont mises en place et prennent la forme d'ateliers de formation de base à entrées et sorties permanentes, de stages, d'actions en entreprise, d'ateliers pédagogiques personnalisés et de plates-formes de positionnement.

En 2002, parmi les 3939 personnes accueillies dans les actions de formation linguistique, 1675 étaient en situation d'illettrisme (ces chiffres ne concernent que 3 départements).

## > La dimension culturelle

Une action clairement identifiée dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme : le concours d'écriture organisé par l'association Accueil et Promotion qui donne lieu à la réalisation d'un spectacle et à la publication du recueil des textes primés et joués sur scène. Participant à ce concours, les apprenants de 32 structures de la région. Les 6 CRIA de la région sont également mobilisés pour cette occasion.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

Le Centre dispose d'un réseau bien implanté de 7 Centres ressources illettrisme et alphabétisation, un CRI régional, SCRIPT et 6 CRIA. Le CRIA 45 est porteur de la ligne téléphonique « Illettrisme Info Service ». Ils sont soutenus par la DRTEFP, le Conseil Régional, les Conseils Généraux et le FASILD. Depuis 2001, le GIP ALFA Centre, qui porte la mission régionale de Lutte contre l'illettrisme, a rejoint les rangs des lieux ressources en région. Conformément au canevas national des CRI, tous ont tous une mission d'information et de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme et veillent à la formation des acteurs. Ils apportent un appui technique aux montages de projets.

### > La communication

Les CRIA édитent un journal régional trimestriel « Singulier Pluriel» destiné à l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Le site Internet du GIP Alfa Centre, [www.alfacentre.org](http://www.alfacentre.org) propose des « Pages Illettrisme » permettant d'informer sur les actualités régionales.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une bonne identification la prévention de l'illettrisme</li><li>- L'engagement fort du Conseil Régional</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Absence d'une instance régionale permettant la définition d'une politique régionale globale et concertée entre l'ensemble des services de l'Etat et les collectivités territoriales</li></ul>

### ZOOM SUR :

A la suite d'un état des lieux de la lutte contre l'illettrisme en 1999-2000 réalisé par les CRIA de la région Centre, le Conseil régional a proposé la mise en oeuvre d'une action expérimentale de modernisation et d'animation des organismes de formation. Cette action appelée «plate-forme illettrisme» vise à :

- faciliter la gestion administrative et pédagogique des structures par l'utilisation d'un logiciel commun
- construire un réseau de communication et d'échange par l'utilisation des nouvelles technologies (Internet notamment)
- mettre en place une action régionale permettant de mutualiser les expériences afin que chaque organisme fonctionne au sein du département et de la région d'une manière cohérente et complémentaire.

Cette action est menée avec le concours du Fonds Social Européen en 2002 et 2003. Pour cela, la région a équipé tous les organismes participant à ce projet , d'outils informatiques et d'un logiciel pédagogique commun. Les CRIA de chaque département sont étroitement associés à la mise en oeuvre de cette plate-forme au sein de leur département. La région Centre mise, à terme, sur la modernisation de l'appareil de formation et le renforcement du partenariat inter-organismes.

## > L'accompagnement social des personnes

Deux actions sont clairement identifiées en matière d'accompagnement social dans l'Indre : l'Appui Social Individualisé (ASI) pour les bénéficiaires du RMI et ECOUTANT (mesure proche de l'ASI mais mettant l'accent sur l'aspect psychologique des difficultés des personnes). La DDASS et le Conseil Général appuient ces actions.

# CHAMPAGNE ARDENNE

Superficie : 25 605 km<sub>2</sub>  
Population : 1.3 millions d'habitants  
Taux de chômage : 10.2%  
Allocataires RMI: 19 752  
Sortie du syst<sup>e</sup> scolaire ss qualif : 10%  
Niveau de formation 5bis-6 : 15 341

Chargé de mission : Claude BALAN  
Désigné à temps partiel par le Préfet de Région depuis 2002  
Placé auprès de la DRTEFP  
Moyens identifiés: 833607 (hors FASILD)



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Champagne Ardenne n'est pas pilotée dans le cadre d'un groupe régional formalisé. Essentiellement organisée jusqu'à aujourd'hui autour d'un dispositif de formation continue développé par la DRTEFP, les Ateliers de Formation de Base (AFB), la concertation est néanmoins régulière entre les différents acteurs intéressés à son fonctionnement, à l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme. Elle associe, en fonction de leur intérêt pour les questions abordées, les principaux financeurs de formation continue :

- la DRTEFP,
- le Conseil régional ,
- le FASILD,
- les Conseils généraux ,
- les responsables des contrats de ville
- et toutes les structures susceptibles de repérer et d'informer sur les difficultés liées à l'illettrisme.

Les échanges ont pour but de mieux coordonner les moyens d'intervention de tous les financeurs engagés, d'améliorer le fonctionnement du dispositif régional de formation et de mobiliser tous les moyens utiles à la mise en œuvre des actions et à l'évolution des personnes.

Participant également à ce travail, des correspondants départementaux, qui relayent l'action en l'adaptant à chaque contexte local.

Ils ont notamment pour fonction de mobiliser les partenaires locaux autour des problématiques du repérage et de l'orientation des personnes vers les réponses de formation disponibles. Ils assurent le suivi et le bilan de l'offre locale de formation.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- renforcer l'information et la sensibilisation des acteurs
- améliorer le repérage et l'orientation des personnes vers des solutions adaptées
- renforcer la qualité de l'offre de formation (par la professionnalisation des intervenants, la mise en place d'outils d'évaluation et de suivi, la mise en place de pédagogies innovantes)
- mieux intégrer l'offre de formation de base dans des parcours d'insertion coordonnés avec les prescripteurs et les organismes de formation
- améliorer la couverture territoriale des actions

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Beaucoup d'actions et de projets sont développés pour agir en matière de prévention éducative : on observe notamment de nombreuses collaborations locales autour des écoles avec les bibliothèques et médiathèques, dans le cadre des contrats de ville et des plans locaux d'éducation artistique. Ces actions sont appuyées par les services du Rectorat, le FASILD, les collectivités territoriales, la DRAC et le FIV. Elles prennent la forme d'ateliers d'écriture, d'ateliers de lecture, mise en scène de pièces de théâtre (« théâtre de papier ») d'actions « bébés lecteurs », « enfants conteurs »... De même, l'Education Nationale développe des actions spécifiques destinées à lutter contre l'échec scolaire, ou pour accompagner les élèves en difficultés, qui concourent à la prévention de l'illettrisme (classes relais, accompagnements individualisés en maternelle, primaire et secondaire). L'absence d'un partenariat institutionnalisé entre les intervenants rend difficile l'identification des actions engagées et plus précisément celles qui peuvent s'inscrire dans la prévention de l'illettrisme.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Depuis 2001, la stratégie conduite a permis de stabiliser une offre de formation continue spécialisée, permanente sur 17 sites, qui correspondent aux principaux bassins de vie de la région. Cette offre de formation, l'Atelier de Formation de Base (AFB) a pour objectif de proposer une formation individualisée et adaptée aux personnes en situation d'illettrisme et en difficulté vis à vis des savoirs de base qu'il accueille. La prise en charge des personnes (durée, rythme et contenus de formation) est individualisée en fonction de leurs objectifs.

Parallèlement, une démarche a été engagée sur tous les territoires en vue d'organiser la complémentarité entre les différents dispositifs existants (vis à vis des actions de réapprentissage des savoirs de base RSB du Conseil régional à destination des jeunes de moins de 26 ans inscrits en mission locale et PAIO, des actions de Remise à Niveau, développées dans le cadre des Ateliers de Pédagogie Personnalisée, qui accueillent toute personne sortie du système scolaire depuis plus d'un an et ayant besoin d'une remise à niveau adaptée à son parcours d'insertion, des actions de formations linguistiques mises en place par le FASILD à destination des publics issus de l'immigration, ou encore plus globalement des actions conduites par d'autres opérateurs (Conseils Généraux, Services de l'Etat) pour les publics en difficulté d'insertion.

En 2002, tous financeurs confondus, environ 900 personnes ont intégré le réseau des AFB pour une formation sur les savoirs de base.

### > La dimension culturelle

Plusieurs actions soutenues par les collectivités territoriales et locales, la DRTEFP, la DRAC, la DRJS, la Fondation Caisse d'Epargne, la CAF, le Centre National du Livre, permettent d'encourager l'accès à la lecture et à l'écriture des personnes en situation d'illettrisme. Les bibliothèques, les médiathèques et les associations culturelles organisent des ateliers d'écriture, des ateliers d'expression théâtrale, la Fête du Livre et également un concours régional d'écriture « Festival de l'Ecrit », organisé par l'association Initiale.

Ces actions et activités sont très largement ouvertes aux stagiaires des AFB. En effet, la participation des AFB à ces différentes manifestations et activités culturelles offre des espaces de valorisation des travaux des apprenants.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La Champagne Ardenne dispose d'un Centre Ressources Illettrisme régional, porteur de la ligne « Illettrisme Info Service ». Sa principale mission est d'assister les acteurs intervenant dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme en région à travers la mise à disposition de ressources pédagogiques, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de professionnalisation des intervenants, la mise en place d'une fonction de veille sur les pratiques de formation et d'insertion. Le CRI contribue à l'élaboration de la politique régionale en prenant en compte les besoins et réalités de terrain.

### > La formation des intervenants

Un programme régional de formation des intervenants dans le champ de l'illettrisme est organisé chaque année avec l'appui du CRI. Ce sont environ 70 formateurs salariés et bénévoles qui ont participé à ce programme en 2002 et 90 en 2003. Des actions de sensibilisation sont également proposées aux réseaux des structures d'accueil : prescripteurs de formation, services investis dans le repérage, structures d'insertion... Elles prennent la forme de réunions d'information ou de sessions de formation en fonction des attentes et de la nature des réseaux visés. Chaque année, environ 60 personnes participent à ces actions.

### > La communication

Un journal bimestriel édité par ARIFOR diffuse des informations générales sur la lutte contre l'illettrisme en région, sur les ressources disponibles et les actualités. Le programme de professionnalisation des intervenants fait l'objet d'une publication annuelle.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une offre de formation organisée en « pôles de compétences » sur les savoirs de base et la maîtrise de la langue, couvrant la quasi-totalité du territoire régional.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Absence de mobilisation permanente des partenaires institutionnels autour d'objectifs communs.</li><li>- Pas de définition concertée d'une politique régionale qui permettrait de toucher tous les champs de la lutte contre l'illettrisme.</li></ul>

### ZOOM SUR : L'université d'été de l'Education Nationale en Août 2003

Le Rectorat de l'Académie de Reims a organisé les universités d'été de l'Education nationale sur le thème de la mobilisation contre l'illettrisme.

Du 26 au 29 août, des universitaires spécialistes de la question de l'illettrisme, des enseignants des premier et second degré, mais aussi des praticiens de la formation continue, des représentants des services de l'Etat, de l'ANLCI, des associations, des collectivités territoriales, engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme, ont présenté l'état de la recherche et de l'action. Au cours de conférences, de tables- rondes et d'ateliers, une centaine de participants, venus de toutes les régions de France, ont échangé sur les réalités que recouvre la question de l'illettrisme, sur ses causes et les facteurs qui le provoquent, afin de dégager des pistes d'action à la fois au niveau de l'institution scolaire elle-même, pour mieux mobiliser toutes ses ressources, mais aussi pour développer une communication et des partenariats avec tous les acteurs concernés, qui agissent dans ou autour de l'école, et construire ainsi des solutions locales cohérentes et coordonnées face aux difficultés rencontrées, qui dépassent la seule maîtrise de la langue.

A la suite de ces universités, un groupe a été réuni par le Rectorat pour aider à construire ces partenariats au niveau local.

# CORSE

Superficie: 8816 km<sup>2</sup>  
Population : 260200 habitants  
Taux de chômage : 10.2%  
Allocataires RMI: 6514

Chargé de mission : J. PAOLACCI-  
Assisté par M.F. BALDACCI  
Désigné à temps partiel par le Préfet de Région  
depuis 2001 - Placé auprès de la DRTEFP  
Moyens identifiés: 745 923



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Corse est organisée autour d'une Mission Régionale de Lutte contre l'Illettrisme présidée par le Préfet de Région. Elle est composée :

- des services de l'Etat : DR et DDTEFP, DRJS, DRAC, DRAF, DRASS, DRPJ, DSN, DRAC, le Recteur et un Inspecteur d'Académie
- de la collectivité territoriale de Corse
- de l'ANPE et de l'AFPA

Cette MRLI conduit la politique régionale et a vocation à fédérer et coordonner l'activité de tous les acteurs. Elle définit et valide le programme annuel de lutte contre l'illettrisme mis en œuvre par des correspondants départementaux. Elle définit le programme d'évaluation de la politique régionale. La mission régionale n'a pas à proprement parler de déclinaison départementale cependant elle mobilise les Coordonnateurs Emploi Formation en qualité de correspondants départementaux. Ils ont pour mission d'éclairer la mission régionale par un diagnostic des besoins départementaux.

Ils aident au montage des actions, mobilisent les financements départementaux pour la mise en œuvre des projets et assurent le suivi des actions mises en œuvre. La MRLI a missionné l'OREF pour le suivi et l'évaluation annuels de la politique régionale. Il participe aussi à l'élaboration d'un diagnostic régional des besoins conjointement avec la réalisation des diagnostics locaux réalisés par les CEF.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- développer la formation tout au long de la vie pour améliorer l'insertion des jeunes
- renforcer les politiques d'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- accroître la territorialisation de l'offre de services aux personnes
- développer des actions en faveur des salariés

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Les services du Rectorat (MGI) et l'Inspection Académique, mobilisés sur le plan de prévention de l'illettrisme du MJENR, sont appuyés par la DRTEFP pour développer des actions pour les jeunes en fin de scolarité. Ainsi le programme Nouvelle Chance intervient utilement pour l'accompagnement des jeunes en situation d'illettrisme. Différents partenaires économiques sont sollicités pour le développement de projets en faveur des jeunes : FONGECIF, AGEFOS PME, AREF BTP et chambre des métiers. Les programmes contractualisés incluent une dimension de prévention de l'illettrisme : CLAS, CEL, contrat ville lecture et également les programmes européens comme EQUAL.

S'agissant du repérage des personnes, la Mission Régionale de Lutte contre l'Illettrisme a missionné le CRI pour assurer la formation des acteurs à l'utilisation d'un outil de repérage, l'IES. Par ailleurs, la DRTEFP travaille en collaboration avec le service des armées dans le cadre du suivi des jeunes repérés lors de la JAPD.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Les dispositifs de formation continue sont territorialisés en Corse et offrent une grande diversité de modalités de formation. Par la mobilisation de partenaires comme la DRTEFP et les DDTEFP, l'AFPA, le Conseil Général de Haute Corse, l'ANPE et les missions locales et PAIO, sont mises en place des actions de formation individualisées de type réseau permanent d'Ateliers de Formation de Base (durée : 240h), des actions de formation à temps plein à visée professionnalisaante (durée : 1050 h dont 250 en entreprise) au titre du programme IRILL. Les données relatives à l'évolution des stagiaires en formation à temps plein font apparaître un taux d'accès à l'emploi de 32%. Des actions spécifiques sont également conduites en direction des salariés. Les APP sont également sollicités pour accueillir les personnes en situation d'illettrisme. Ces actions s'inscrivent en complémentarité des projets mis en œuvre dans le cadre des PLIE et des PDI.

Le programme TRACE inscrit également la problématique de l'illettrisme pour l'accompagnement des jeunes. Les dispositifs existants intègrent la dimension de l'accompagnement social pour la construction de parcours d'insertion.

727 personnes en situation d'illettrisme ont bénéficié d'une action en 2002.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La Corse dispose d'un centre ressources illettrisme régional, le CRAI, porteur du numéro Indigo « Illettrisme Info Service ». Il est administrativement porté par le GIP académique. Ce CRI a pour mission principale la professionnalisation des acteurs de l'insertion, le développement d'ingénierie pédagogique et apporte un appui important aux projets des différentes institutions et des organismes de formation. Le CRAI dispose d'un fonds documentaire de plus de 1000 références. Il assure la diffusion d'outils et méthodes pédagogiques auprès des acteurs de l'insertion en région. En collaboration avec les participants d'un atelier d'écriture créative, un fichier pédagogique a été constitué.

### > La communication

L'information sur la lutte contre l'illettrisme en Corse passe essentiellement par le site du CRAI, [www.crai-corse.org](http://www.crai-corse.org). C'est aussi un lieu de mutualisation des expérimentations.

### > La formation des intervenants

Il s'agit plus d'un dispositif d'appui aux intervenants que d'un dispositif de formation. Cet appui existe depuis quelques années pour accompagner les formateurs, les travailleurs sociaux et les bénévoles de la lutte contre l'illettrisme. Des actions d'animation consacrées à la formation de médiateurs ont été mises en place ainsi que des actions de sensibilisation.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une très bonne mobilisation du Service Public de l'Emploi par la mobilisation des différents programmes dont il a la charge</li><li>- Une territorialisation des actions en direction des jeunes et des adultes</li><li>- Un renforcement des actions en direction des salariés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en œuvre de l'interministérialité : la lutte contre l'illettrisme en Corse n'appréhende que très peu les autres champs d'intervention publique</li><li>- L'organisation du repérage pour les personnes non Demandeur d'Emploi</li></ul>

# FRANCHE COMTE

Superficie: 16 202 km<sup>2</sup>  
Population : 1.12 millions d'habitants  
Taux de chômage : 7.8 %  
Allocataires RMI: 11474  
Sortie du système scolaire ss qualif. : 10%  
Niveau de formation DE 5bis-6 : 15,3%

Chargée de mission : Sylvie NARDIN  
Désignée à temps partiel par le préfet de région depuis 2003 - Placée auprès de la DRTEFP  
Moyens identifiés: 2 298 618



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La mise en place du dispositif régional est en cours...

Un groupe régional constitué à l'initiative et sous le pilotage de la DRTEFP s'est d'ores et déjà réuni en 2002 pour définir une politique régionale de lutte contre l'illettrisme. Celle-ci porte, pour le moment uniquement sur l'offre de formation autour du programme IRILL.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- améliorer le repérage et l'accompagnement du public
- structurer l'offre de formation
- développer la professionnalisation des intervenants

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Les services du Rectorat sont mobilisés sur le plan de prévention du MJENR, notamment sur le territoire de Belfort, département pilote.

Des partenariats se sont développés autour et en dehors de l'école entre les collectivités et les services de la jeunesse et des sports sur la base des programmes contractualisés : PEL, CEL, CLAS, contrat temps libre, associant la politique de la ville, les DDASS, le FASILD, la DRAC...

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Un programme de formation à la maîtrise des savoirs de base a été mis en place en 2002 par la DRTEFP, les DDETFP, en concertation avec le Conseil Régional et le FASILD. Ce programme est articulé autour de la mise en place d'ateliers de formation de base, d'actions de formation linguistique avec une mobilisation des actions SIFE. Deux plate-formes d'accueil et de positionnement des personnes ont été développées.

5120 personnes ont bénéficié d'une action de maîtrise des savoirs de base dont 672 illettrés, en 2002.

### > L'accompagnement social des personnes

L'appui social individualisé peut être mobilisé pour l'accompagnement des personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base si elles y adhèrent.

Dans le Jura, une association de lutte contre l'alcoolisme met en place une chaîne d'accompagnement intégré pour un public identifié en grande difficulté, de la sortie des soins (cure de désintoxication) jusqu'aux portes de l'emploi.

Le parcours proposé associe adaptation à la vie active (CAVA), ateliers métiers, réacquisition des savoirs de base, groupes de parole, projets professionnels ; ces outils sont mobilisés de façon transversale et transférés à toutes les actions de la vie quotidienne.

### > La dimension culturelle

De nombreuses structures contribuent à la lutte contre l'illettrisme par le développement d'actions à caractère culturel qui s'apparentent à des actions de prévention.

Les bibliothèques encouragent la formation des médiateurs du livre dans le cadre du BEATEP et des animateurs de lecture publique. Plusieurs salons et forums du livre peuvent contribuer à la lutte contre l'illettrisme, sans que cet objectif soit clairement affiché.

Des contrats de ville lecture ont permis de lancer des actions auprès de la petite enfance et des personnes âgées ainsi que des ateliers artistiques en milieu scolaire : ateliers d'écriture, de lecture, autant d'actions qui participent parallèlement à la prévention de l'illettrisme. Des ateliers d'écriture et d'expression sont mis en place en milieu carcéral sur la base de conventions passées avec les municipalités dans lesquelles sont installés des centres pénitentiaires.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

Deux structures ont été missionnées en 2002 au titre du centre ressources illettrisme pour apporter un appui pédagogique et technique aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Le CARIFE, Cèdre, porteur du numéro indigo « illettrisme info service » a pour mission l'information et la documentation ; le CAFOC assure une mission de développement de l'ingénierie de formation et de professionnalisation des intervenants. Ils apportent respectivement un appui pédagogique et technique aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

### > La formation des intervenants

Le CAFOC met en œuvre un programme régional de formation des intervenants. Celui-ci vise principalement les formateurs salariés et n'est pas spécifique à la lutte contre l'illettrisme. En 2002, 15 formateurs salariés ont suivi une action de professionnalisation. Parallèlement, l'UDAF 70 organise des formations en direction des bénévoles : 89 personnes ont bénéficié d'une action de formation. CEDRE organise des journées de sensibilisation et d'information pour les acteurs de l'emploi et de l'insertion : 125 personnes ont assisté à ces journées en 2002.

### > La communication

La communication régionale sur les actions conduites dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme est assurée régulièrement par le bulletin mensuel d'information du CARIFE, « CARIGRAPHE ».

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Depuis 2003, un processus de concertation entre les différents acteurs institutionnels est enclenché avec une réelle volonté de dégager des synergies.</li><li>- De même, 2 départements sous la houlette de la préfecture et du conseil général s'impliquent dans la territorialisation de la politique d'accès aux savoirs de base.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les cadres du partenariat inter-institutionnel des acteurs publics de la lutte contre l'illettrisme ne sont pas encore définis et organisés.</li><li>- L'absence de relais départementaux et de diagnostic des besoins ne facilite pas la traduction opérationnelle, au plus près des territoires de la politique régionale.</li><li>- La lutte contre l'illettrisme demeure essentiellement orientée dans sa seule dimension formation continue (dépendant de la DRTEFP).</li></ul>

### ZOOM SUR : L'UDAF 70 développe un réseau départemental de lutte contre l'illettrisme

Depuis 1990, l'UDAF s'est engagée dans la lutte contre l'illettrisme en Haute-Saône en jouant la carte de la proximité et de la formation individualisée (1 formateur pour 1 apprenant) dans le cadre d'une démarche « assurance qualité ». Ainsi, en 2002, 122 personnes ont été prises en charge par 85 formateurs bénévoles en relation étroite avec une équipe de professionnels (orthophonistes, psychologues...) en face à face individuel, en mini groupe ou en ateliers spécifiques (code de la route, gens du voyage, informatique) selon le choix des personnes.

Le réseau est réparti sur 7 secteurs géographiques et relève le défi de couvrir l'ensemble du département en s'appuyant sur le caractère nomade de ses intervenants qui se déplacent au plus près des personnes.

# LA GUYANE

Superficie : 25 605 km<sup>2</sup>

Population : 160 000 habitants

Taux de chômage : 25 %

Allocataires RMI (au 30/06/2003) : 14.8 %

Sortie du système scolaire qualifié : 42 %

Chargé de mission :

Raymond HORTH (préfecture de Guyane)

assisté de Florence FOURY - Coordination DPLI

Moyens identifiés : 1 846 593



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Guyane s'organise autour d'un comité de pilotage régional composé de :

- la Préfecture
- le Conseil régional
- les services déconcentrés de l'Etat : DTEFP, DRAC, DRSP, la politique de la ville
- l'ADI
- l'ANPE
- l'AGEFIPH
- l'AGEFOS-PME

Cette instance a pour mission de définir les axes de travail et de développer le réseau de lutte contre l'illettrisme, d'organiser le plan de financement du programme annuel et de coordonner le cofinancement des actions. C'est donc lui qui impulse les orientations régionales.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002- 2003

- faciliter l'accès de tous les publics adultes à une offre de formation
- améliorer la couverture territoriale du dispositif (sur le littoral notamment)
- adapter les réponses de formation aux caractéristiques des lieux

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

La création encore récente du Rectorat de Guyane (1996) oblige à une mise en place progressive de l'ensemble des services. Il est donc difficile d'observer pour 2002-2003 la mobilisation de l'institution scolaire dans le champ de la prévention de l'illettrisme. On observe cependant, de nombreuses actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire. Beaucoup d'associations développent des actions d'aide aux devoirs et de soutien scolaire. D'importants projets éducatifs sont en cours.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

L'ensemble des institutions partenaires du Comité de Pilotage régional participe à la mise en place du Dispositif Permanent de Lutte contre l'illettrisme (DPLI). La principale caractéristique du DPLI est de représenter une adaptation réussie des dispositifs de droit commun dans le contexte guyanais. Il s'agit d'une démarche partenariale qui a permis de dégager, d'élaborer et de valider des principes et des modes d'intervention communs, aussi bien au niveau pédagogique et organisationnel que sur le plan de la commande de formation et de suivi des actions.

Dans le cadre du Dispositif, plusieurs types de formation sont ainsi proposés:

- des ateliers permanents
- des formations intensives : FLE, FLE à dominante professionnelle, communication écrite (ces actions ont pour point commun l'enseignement du Français)

1332 personnes ont bénéficié d'une action de formation de base en 2002.

### > La dimension culturelle

Les services de la DRAC sont également récents en Guyane mais il y a une forte volonté politique pour développer des lieux de lecture. Le secteur culturel est très actif en Guyane, en développement permanent.

Ainsi la DRAC travaille en étroite collaboration avec les municipalités pour la mise en place de petites bibliothèques. Une complémentarité s'installe entre le monde de la culture et celui des ateliers de formation ainsi qu'un important travail d'activités théâtrales avec les collèges par exemple, des projets artistiques autour de l'écriture et des arts plastiques avec les ateliers de formation, des productions de livres.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

## > L'équipe ressources

L'équipe ressources a pour objectif de fournir aux différents acteurs et intervenants du dispositif des informations, de la formation, de la documentation, du conseil et de l'appui pour améliorer le fonctionnement d'ensemble du DPLI, en garantir la cohérence et sauvegarder l'esprit dans lequel il a été conçu. L'équipe ressources organise son action autour de 6 missions principales :

- appui et conseil auprès des acteurs et intervenants du DPLI
  - mise à disposition de documentation pédagogique
  - organisation de la circulation de l'information à l'intérieur du DPLI et coordination des différents pôles
  - suivi et accompagnement des actions de formation, d'orientation, plan de formation interne au dispositif
  - organisation et conduite des travaux de recherche, de développement de supports pédagogiques, d'analyse de pratiques

## > La formation des intervenants

La formation des acteurs est une des conditions essentielles à la réussite du DPLI car elle assure son opérationnalité tant dans l'esprit que dans le fonctionnement.

Depuis l'origine du DPLI, un plan de formation des acteurs est organisé annuellement. Il est financé par le contrat de Plan Etat Région. Sa programmation, son organisation et son suivi sont assurés par l'Equipe Ressources. Plus que de fournir des méthodes à appliquer, ce plan de formation a pour ambition d'aider les acteurs à étayer leurs pratiques par des outils pragmatiques.

## > La communication

Le site Internet du DPLI est le support d'information clé de la lutte contre l'illettrisme en Guyane  
En savoir plus : [www.dpliguyane.org](http://www.dpliguyane.org)

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un partenariat très fort au sein du comité de pilotage pour faire vivre le DPLI</li><li>- Un dispositif bien implanté avec des équipes pédagogiques très actives</li><li>- La prise en compte de la pluri-culturalité en Guyane</li><li>- Un travail en réseau de réseau entre l'ANPE, les missions locales, les structures Cap Emploi et l'ADI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le DPLI est exclusivement pensé sous l'angle de la formation professionnelle au détriment des autres champs d'intervention</li><li>- Le manque de places offertes aux personnes sur le dispositif</li></ul>

ZOOM SUR :

**Le Dispositif Permanent de Lutte contre l'illettrisme**  
**Un instrument dynamique à la disposition des acteurs sociaux**

Face aux défis que doit relever la Guyane, le dispositif agit :

- en offrant une seconde chance de formation aux jeunes sortant du système scolaire sans maîtrise des compétences de base mais aussi aux jeunes n'ayant jamais été scolarisés
  - en aidant les adultes à mieux maîtriser leur environnement en leur permettant d'entrer dans l'univers de l'écrit et de mieux communiquer.
  - en contribuant à la construction de la cohésion sociale car la Guyane, véritable « mosaïque d'ethnies », doit relever le défi de construire une cohésion sociale d'ensemble tout en préservant la richesse et l'équilibre des communautés humaines qui la composent.
  - en aidant à l'élévation du niveau de vie de la population en vue d'améliorer les chances d'accès à l'emploi et à la qualification, le dispositif s'inscrit dans les perspectives de développement économique de la Guyane

Le dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme est avant tout l'aboutissement d'un travail de réflexion visant à la définition d'un cadre commun à tous les acteurs intégrant différentes fonctions complémentaires dans un ensemble organisé et en faisant du partenariat un choix stratégique.

#### **Consulter aussi : rapport « Illettrismes et analphabétisme dans les régions d'Outre-Mer »**

#### **Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue – novembre 2002**

# HAUTE NORMANDIE

Superficie: 12 317 km<sup>2</sup>

Population : 1.8 millions d'habitants

Taux de chômage : 11.8%

Allocataires RMI: 35 000

Sortie du système scolaire ss. qualif. : 11.65%

Niveau de formation 5bis-6 : 28%

Chargée de mission : Danielle COLOMBEL

Désignée à temps plein par le Préfet de Région depuis 2001 - Placée auprès du SGAR

Moyens identifiés: 4 421 094



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme s'organise en Haute Normandie autour du Groupe Régional de Lutte contre l'Illettrisme, recomposé en 2002. Celui-ci a pour mission d'impulser une politique régionale, de coordonner les interventions et d'animer les partenaires. Il réunit tous les services de l'Etat autour de la Préfecture de Région, avec la participation du Conseil régional, des conseils généraux, l'ANPE et l'AFPA, ainsi que du FASILD. Pour accompagner la chargée de mission régionale, des relais départementaux ont été désignés parmi les Coordonateurs Emploi Formation pour relayer la politique régionale au niveau territorial et réaliser les diagnostics des besoins.

Compte-tenu de l'antériorité de la politique régionale de lutte contre l'illettrisme en Haute Normandie et de la restructuration du GRLI, des axes de travail ont été redéfinis depuis 2001.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002-2003

- améliorer le repérage des personnes et développer les actions de sensibilisation en fonction des acteurs
- développer les actions en direction des salariés
- aider au lien entre formation et développement local

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Des actions très diverses sont proposées dans les différents programmes mobilisés : actions de lecture et de contes pour enfants et leurs familles, des ateliers d'écriture, des actions de rapprochement entre les familles et les écoles, des bibliothèques de rue, des actions bébés lecteurs, ateliers multimédia et sorties culturelles. Ces actions régulières sont le plus souvent portées par les politiques territoriales, de la Ville et des Pays, en liaison avec les services de l'Etat (DRDJS, DRAC) les partenaires des collectivités territoriales et les CAF. Elles peuvent être amplifiées par des opérations ponctuelles. A titre d'illustration, le « festival de lecture à haute voix en campagne » permet chaque année à des populations éloignées des espaces de lecture d'être parties prenantes de ces temps collectifs de lecture.

### > Les dispositifs de formation continue et d'accompagnement social

Le GRLI a mis en place un dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme, le réseau des Ateliers de Formation de Base (AFB) labellisé sur la base d'un cahier des charges partagé par plusieurs décideurs. Ce réseau accueille toute personne ne maîtrisant pas les savoirs de base (illettrisme/alphabétisation/FLE). Il a pour objectif de répondre aux besoins d'insertion des personnes en englobant des approches sociales, culturelles, citoyennes et professionnelles. Il repose, notamment sur 3 principes :

- la non exclusion des publics
- le mixage des publics
- l'individualisation et l'adaptation de la formation

Dans le cadre du dispositif permanent, des actions novatrices plus ciblées peuvent être développées telle que celles par exemple des Actions de Préparation à l'Education pour les jeunes. Concernant l'accompagnement social des personnes, les ateliers de vie quotidienne animés par des travailleurs sociaux et des animateurs de quartiers sont mobilisés.

2220 personnes ont été accueillies par le réseau AFB dont 771 en situation d'illettrisme en 2002.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources : Mission d'aide au dispositif de lutte contre l'illettrisme (MADLI)

La Haute Normandie dispose d'un centre ressource illettrisme régional qui appuie le GRLI. Il a pour mission d'animer le réseau des AFB et d'en améliorer le label « qualité AFB ». Il met en place un programme de formation de formateurs et de sensibilisation des acteurs, il développe des opérations d'ingénierie de formation et/ou de recherche-action telles que récemment, celle de « l'évaluation des acquis » en lien avec l'Université de Rouen.

### > La formation des intervenants

Un dispositif de formation des formateurs spécifique à l'illettrisme a été mis en place depuis plusieurs années. Chaque année, environ 80 formateurs salariés des organismes AFB bénéficient de ce dispositif. Des actions de sensibilisation et d'information sont proposées aux agents d'accueil, aux éducateurs, aux associations...

### > La communication

La Haute Normandie a mis en place un site Internet [www.grli-rouen.fr](http://www.grli-rouen.fr) portant sur la lutte contre l'illettrisme en région, les actualités et propose des outils. Ce site est animé par le CRI. Il est en lien avec d'autres lieux ressources. Un journal d'information mensuel circule depuis peu, il est destiné aux AFB, aux institutions et acteurs de terrain. Le CRI organise des « petits -déjeuners » de la formation sur des thèmes techniques et des journées de présentation d'outils.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le dispositif permanent du réseau des AFB et le label qualité</li><li>- La diversité et la richesse des actions de prévention</li><li>- Des partenariats solides et organisés.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'engagement auprès des entreprises et des salariés ne maîtrisant pas les savoirs de base</li><li>- Le manque de coordination locale entre les dispositifs de prévention notamment.</li></ul>

### ZOOM SUR :

En décembre 2003, s'est tenu à Rouen le 6ème colloque régional sur l'illettrisme sur le thème « de la liberté...au risque d'apprendre, vers une autre conception de l'illettrisme ».

Plus de 400 personnes sont venues participer aux échanges et réflexions, écouter des intervenants pédagogiques de grande qualité, dont certains reviendront dès 2004 pour développer leurs thèses auprès des formateurs des AFB et d'autres acteurs. Cette manifestation était l'occasion à la fois d'intégrer les démarches, régionale et nationale, de lutte contre l'illettrisme à la campagne de l'Unesco en faveur de la décennie de l'alphanumerisation mais aussi de présenter le Cadre national de référence de l'ANLCI, pierre angulaire de cette politique.

# ILE DE FRANCE

Superficie: 12 012km<sup>2</sup>

Population : 11 millions d'habitants

Taux de chômage : 9.3 %

Niveau de formation DE 5bis-6 : %

Chargée de mission : Isabelle GUENNEAU

Désignée à temps partiel par le Préfet de Région depuis 2002 - Placée auprès de la DRTEFP

Moyens identifiés: ND



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

Un groupe régional a été mis en place pour définir les modalités de mise en œuvre du programme IRILL géré par la DRTEFP. En revanche, reste à créer une instance régionale spécifique pour organiser la lutte contre l'illettrisme en Ile de France.

Les politiques menées par la plupart des décideurs et financeurs intervenant dans le champ de la formation continue et de l'insertion prennent en compte les besoins en formation linguistique mais plutôt sous l'angle de l'alphabétisation et du français langue étrangère, répondant ainsi à la structure de la population francilienne ayant besoin d'une formation à la maîtrise des savoirs de base<sup>3</sup>. C'est le cas notamment pour l'intervention du FASILD et des DDTEFP dans le cadre du dispositif SIFE. Le Conseil régional accompagne la logique de maîtrise des savoirs autour des 3 problématiques illettrisme-alphabétisation et FLE à travers ses plateformes linguistiques, même si, compte tenu de la composition de la population, les publics jeunes relevant de l'alphabétisation et du FLE sont majoritaires.

Pour accompagner la mission de la CMR, des correspondants départementaux ont été désignés (dans 4 départements seulement).

Ils sont les interlocuteurs des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme et plus généralement préoccupés par les problématiques linguistiques. Ils apportent un éclairage sur les besoins départementaux.

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Etant donné la taille de la région et le nombre des services et acteurs en capacité d'agir dans le domaine de la prévention éducative, on constate une très grande diversité d'intervention. Les actions clairement identifiables en matière de prévention relèvent essentiellement de l'accompagnement scolaire et de l'alphabétisation des mères de famille. On note une très grande diversité d'intervention au niveau des collectivités telles que les conseils généraux et les municipalités, de la politique de la ville et du FASILD, ainsi que d'importants partenariats avec les CASNAV. Très généralement, tous les moyens et dispositifs de la prévention sont en action en Ile de France mais il est très difficile de les rendre lisibles car il n'y a pas de coordination régionale de toutes les initiatives.

Sur le département des Yvelines, par exemple, ce sont 3770 élèves qui ont bénéficié du dispositif CLAS.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES 2002-2003

- renforcer le partenariat institutionnel, notamment avec les différents financeurs intervenant dans le domaine de l'insertion professionnelle des publics ayant besoin d'une formation linguistique et mettre en place un comité de pilotage inter-institutionnel.
- renforcer l'appui aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme (développement du réseau des centres ressources Illettrisme et des actions de repérage, notamment à destination du secteur de l'insertion par l'économique et formation des formateurs).
- faire connaître le numéro Indigo « Illettrisme info service » et mettre en place les circuits permettant de renseigner au mieux la cartographie de l'offre de service.
- accentuer la coordination avec les dispositifs de formation linguistique existants dans la région et accompagner les initiatives visant à inscrire la lutte contre l'illettrisme dans les dispositifs de formation à distance afin de mettre en place des actions de proximité.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Le dispositif de formation aux savoirs de base s'organise autour de différentes actions engagées par plusieurs financeurs. Il est, toutefois, difficile d'isoler les actions spécifiques de lutte contre l'illettrisme car cette problématique est appréhendée dans certains dispositifs dans une logique globale de formation linguistique. Le Conseil Régional finance des plates-formes de positionnement pour les jeunes (+16 ans) et participe au programme de formation linguistique en concertation avec le FASILD. Les moyens de la DRTEFP permettent de développer des actions de formation de base sous forme de stages à entrées et sorties permanentes. Les DDTEFP mobilisent certains stages SIFE pour accompagner des publics en situation d'illettrisme et le réseau des APP répond à des besoins de formation individuelle.

<sup>3</sup> La région regroupe 40 % des personnes de nationalité étrangère qui résident en France

En 2002, plus de 14 000 personnes ont bénéficié d'une formation linguistique (sur les trois dispositifs financés par le FASILD, le Conseil régional et la D.R.T.E.F.P) dont 1000 personnes repérées en situation d'illettrisme (soit 7 % du total). Le nombre réel de personnes en situation d'illettrisme entrées dans une action de lutte contre l'illettrisme est sans aucun doute bien supérieur.

## > L'accompagnement social des personnes

L'accompagnement social des personnes en situation d'illettrisme est envisagé dans le cadre des Commissions locales d'insertion (CLI) et dans les Plans Locaux d'Insertion par l'Economique (PLIE) en concertation avec les conseils généraux, les DDTEFP et les DDASS. Il s'articule avec les dispositifs de formation continue qui intègrent cette mission d'accompagnement.

### > La dimension culturelle

Etant donné la richesse de la région en structures culturelles, on observe bien évidemment une foule d'initiatives mais là aussi une impossibilité de toutes les recenser ou de les rendre lisibles au regard d'un objectif de lutte contre l'illettrisme. Aucun contact n'a encore été pris avec les institutions culturelles publiques.

## **LES APPUIS AUX INTERVENANTS**

## > Les centres ressources

Jusqu'en 2003, l'Île de France disposait de 3 centres ressources illettrisme, ICI et LA, ASSOFAC (qui disparaît en 2004) et ALCI 77, porteur du numéro Indigo pour la région. Le CNDP-VEI installé à Montrouge est dépositaire du fonds documentaire national du GPLI. Les 3 CRI travaillent en étroite collaboration et couvrent l'ensemble de la région. Chacun ayant compétence sur une zone géographique définie. Ils assurent respectivement des fonctions de documentation et d'information. Ils apportent leur expertise pour le montage de projets locaux et développent des actions de sensibilisation et de formation des acteurs (ANPE,ADIA,...). Ils proposent localement des journées d'animation pédagogiques (ex. le jeu en formation, l'élaboration d'un parcours de formation pour l'apprentissage de la langue) et sont chargés de l'animation régionale des organismes de formation spécialisés dans la lutte contre l'illettrisme.

Les CRI conduisent des actions de sensibilisation et de repérage de l'illettrisme destinées aux professionnels ou aux bénévoles concernés par la lutte contre l'illettrisme. Ces actions prennent deux formes. Tout d'abord, des actions territoriales, menées en lien avec les organismes de formation, et visant les différents professionnels (conseillers ANPE ou des missions locales, travailleurs sociaux) susceptibles de rencontrer des situations d'illettrisme dans une zone donnée. D'autres actions, plus ciblées, ont été réalisées à la demande d'institutions (ex. IFSI Necker pour les élèves infirmiers»).

Etant donné la situation centrale de la région, ils sont très souvent les premiers sollicités pour répondre aux attentes des différents partenaires de l'ANLCI installés dans la région parisienne. Ils assurent une mission de veille des expérimentations en Ile de France et ont un rôle de complémentarité avec les divers lieux ressources existants en Ile de France.

### > La formation des intervenants

En 2003, un plan de formation de formateurs a été proposé aux formateurs intervenant dans des actions de lutte contre l'illettrisme. Les objectifs de ce programme étaient les suivants : développer de nouvelles compétences, interroger les organisations internes, échanger sur les pratiques professionnelles, favoriser le transfert de compétences et la mutualisation des expériences. La plupart des actions s'adressaient aux formateurs professionnels (par exemple : la médiation pédagogique, la connaissance des principaux référentiels utilisés dans le secteur et leur utilisation, l'enseignement des mathématiques à un public en situation d'illettrisme). Toutefois, quelques actions, à visée plus « généraliste », ont été mises en place pour les formateurs bénévoles intervenant au sein des associations.

L'ensemble a représenté 53 jours de formation.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Des dispositifs de formation prenant en compte la formation aux savoirs de base et des financeurs concernés par l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'illettrisme.</li><li>- La spécificité de l'illettrisme est bien identifiée chez les principaux financeurs.</li><li>- L'engagement du Conseil Régional pour les formations linguistiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Des dispositifs de formation essentiellement construits autour des besoins en formation des personnes relevant de l'alphabétisation et du FLE.</li><li>- Des difficultés de repérage des personnes en situation d'illettrisme.</li><li>- Absence d'une instance régionale de pilotage interministériel et de coordination avec les collectivités territoriales.</li></ul>

# LIMOUSIN

Superficie: 16 942 km<sup>2</sup>

Population : 710 792 habitants

Taux de chômage : 6.7 %

Allocataires RMI: 9025

Sortie du système scolaire ss qualif. : 6.1%

Niveau de formation DE 5bis-6 : 28%

Chargée de mission : Françoise CAILLAUD

Désignée à temps plein par le Préfet de Région depuis 2001

Placée auprès de la DRTEFP

Moyens identifiés en 2002: 2 915 055



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Limousin est organisée autour d'une commission régionale spécifique présidée par le Préfet de Région réunissant :

- les services de l'Etat : SGAR, Rectorat, DRTEFP, DRASS, DRJS, DRSP, DRDP, DRAC, DRAF, DAFCO, Armée
- les collectivités territoriales : Conseil régional et Conseils généraux
- les partenaires sociaux (MEDEF, CGT, CFDT) - des OPCA (OPCAREG et AGEFOSPM)
- des représentants des familles : URAF
- des relais départementaux ayant un rôle stratégique en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme
- le centre ressources pédagogiques du Limousin.

Cette commission régionale a pour mission d'impulser la politique régionale de lutte contre l'illettrisme en définissant les grandes orientations en référence aux directions nationales dans lesquelles s'inscriront les actions départementales. Elle veille à la mobilisation des moyens utiles à la mise en œuvre des actions et à l'équilibre des axes d'intervention dans les domaines de la prévention, de la formation et de l'accompagnement dans différents champs.

Elle définit le programme annuel de suivi des actions.

Pour relayer cette politique régionale, des relais départementaux ont été désignés en 2001 par les différents services qui concourent à la lutte contre l'illettrisme. Ils ont pour mission d'éclairer le groupe régional par un diagnostic des besoins départementaux. Ils aident au montage des actions et mobilisent les financements départementaux pour la mise en œuvre des projets. Dans le cadre de comités de pilotage départementaux, ils assurent le suivi des actions mises en œuvre.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs
- cibler la formation et l'accompagnement des personnes
- développer la professionnalisation des intervenants
- animer et coordonner la politique régionale

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

En Limousin, de nombreux décideurs et acteurs sont mobilisés sur ce champ au sein des services de l'Etat, des collectivités locales, de la CAF ainsi que le monde associatif. Il convient de souligner que lorsque ces partenaires développent des projets communs, ceux-ci portent surtout sur l'accompagnement scolaire. L'Education Nationale a initié plusieurs types de réponses pour accompagner les élèves en difficulté : aides individualisées dans les collèges, ouverture de classes relais, SEGPA...etc. En outre, la MGL est très active dans la recherche de solutions pour l'insertion des jeunes sortant du système scolaire sans qualification et travaille pour cela en étroite collaboration avec les Missions Locales. La sensibilisation des acteurs de la prévention est l'une des priorités de la région ; c'est ainsi qu'en 2002, 45 personnes (médecins de PMI, enseignants...etc.) ont bénéficié d'informations relatives aux problématiques liées à l'illettrisme. Par ailleurs, de nombreux programmes contractualisés sont mobilisés : CEL/CLAS/PEL/Ecole Ouverte...

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Un partenariat de longue date entre l'Etat et le Conseil régional a permis la mise en place d'une offre de formation permanente diversifiée et complémentaire entre les différents dispositifs permettant la construction de parcours individualisés en fonction des objectifs des personnes. En effet, deux types de réponses sont proposés :

- des ateliers pour « mieux lire et écrire » à temps partiel
- des plates-formes de formation de base à visée professionnalisante

Dans cette région très rurale, l'appareil de formation s'appuie sur des dispositifs existants. Ainsi, le Conseil régional finance dans le cadre du CPER l'intervention de formateurs spécialisés dans la lutte contre l'illettrisme au sein des APP installés sur 22 sites. Enfin, une action expérimentale a été lancée en Creuse pour développer la FOAD pour des publics en situation d'illettrisme.

1129 personnes ont bénéficié d'une action de maîtrise des savoirs de base dont 829 illettrés en 2002.



## > L'accompagnement social des personnes

Le Limousin mobilise de nombreuses d'activités contribuant à l'accompagnement social des personnes en situation d'illettrisme. On retiendra :

- les réseaux d'échanges des savoirs
- les ateliers multimédia
- les ateliers de vie quotidienne
- des ateliers d'activités de partage pour lutter contre l'isolement
- les écrivains publics...etc.

Dans le cadre des PDI des 3 départements, les plans d'accompagnement et de redynamisation pour l'insertion des bénéficiaires du RMI intègre la problématique de l'illettrisme.

## > La dimension culturelle

Cette dimension culturelle se développe dans le cadre des actions de réapprentissage des savoirs de base des dispositifs de formation continue et d'accompagnement social. Un partenariat s'est engagé entre la DRAC et la DRTEFP pour permettre aux stagiaires ayant une faible maîtrise des savoirs de base de participer aux activités culturelles qui relayent les apports pédagogiques des organismes de formation. Des ateliers d'écriture sont intégrés dans les actions de formation de base. Les organismes sont invités à encourager les personnes à la participation aux manifestations culturelles nationales du Ministère de la Culture (le Français comme on l'aime, Lire en fête...). Une valorisation des productions artistiques des personnes est envisagée par le biais notamment d'expositions itinérantes.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

L'Espace Ressources Pédagogiques du Limousin (ERPL) porté par la DR AFPA est installé sur 2 sites :

- un site universitaire qui accueille et informe les acteurs de la formation continue.
- un site AFPA qui accueille, lui, les acteurs confrontés aux publics ayant une faible maîtrise des savoirs de base. Ce site porte le numéro indigo « illettrisme info service » et tient à jour la cartographie de l'offre de formation.

Les 2 sites assurent la gestion d'un fonds documentaire, recensent les besoins en matière de formation des formateurs, élaborent un programme régional de formation de formateurs. Ils assurent la promotion d'outils et méthodes pédagogiques.

### > La formation des intervenants

Un dispositif régional de formation est en place depuis plusieurs années avec des actions spécifiques de perfectionnement sur la problématique de l'illettrisme. Une formation au diplôme Universitaire de Formateur Médiateur est dispensée.

### > La communication

L'ERPL édite un bulletin d'information «Epithète » et développe son site Internet pour animer l'information en région. Le site de la préfecture du Limousin est également mobilisé pour diffuser de l'information sur la lutte contre l'illettrisme.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une organisation régionale structurée de longue date avec des réorganisations institutionnelles depuis l'installation du CMR en 2001</li><li>- Une stratégie régionale bien définie par des orientations</li><li>- Un bon développement du partenariat avec la Défense pour le suivi des jeunes repérés lors de la JAPD : 2 correspondants pour l'apprentissage ont été désignés : un à la DRAF et l'autre à l'Education Nationale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Des changements fréquents de partenaires institutionnels</li><li>- La couverture territoriale des actions en milieu rural</li><li>- Les accords pris lors de la désignation de la CMR entre la Trésorerie Générale et le Préfet ont été remis en question en 2003 ce qui ne lui permet pas de mener sereinement sa mission</li></ul>

### ZOOM SUR : L'amélioration du repérage en Limousin

Les travaux régionaux effectués en 2001-2002 sur le repérage des personnes par la formalisation de la démarche et l'élaboration d'outils ont contribué à professionnaliser les accueillants. Cela a eu une répercussion directe sur l'origine des prescriptions qui actuellement sont très diversifiées. En 2003, l'ANPE, les missions locales et le dispositif RMI ont prescrit 50% des entrées en formation contre 41% en 2002 dans le cadre du programme IRILL.

# LORRAINE

Superficie: 23547 km<sup>2</sup>  
Population : 2.3 millions d'habitants  
Taux de chômage : 9.3 %  
Allocataires RMI: 28376  
Niveau de formation DE 5bis-6 : 19826  
Sortie du système scolaire ss. qualif : 7.2%  
Jeunes repérés JAPD : 7.68 %

Chargée de mission : Christine HOST  
Désignée à temps partiel par le Préfet de Région  
depuis Mai 2003 - Placée auprès de la DRTEFP  
Moyens identifiés en 2002: 1 596 502



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME\*

La Lorraine a fait le choix d'une organisation de la lutte contre l'illettrisme au plus proche des territoires.

Ainsi sur chaque bassin d'emploi (17) un comité de pilotage se réunit une fois par trimestre environ ; animé par la Chargée de Mission Régionale, il rassemble les prescripteurs potentiels (intervenants sociaux, missions locales ou PAIO, ANPE, CAP EMPLOI...), la plate-forme de Bilan Orientation Accompagnement, les organismes de formation, le CRI départemental, le coordonnateur emploi formation, les financeurs ...

Cette instance permet de veiller à la mise en place et au suivi des actions de formation, d'inscrire les actions de lutte contre l'illettrisme dans une logique de parcours, de réaliser un diagnostic et une analyse des besoins, de consolider le travail en réseau.

(\* l'organisation mise en place concerne à la fois la lutte contre l'illettrisme, l'alphabétisation et le Français Langue Etrangère)

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

De nombreuses actions participent à la prévention de l'illettrisme même si elles ne sont pas identifiées comme telles. Les conseils généraux notamment ont inscrit dans leurs plans départementaux d'insertion des actions permettant d'agir auprès des parents et de la petite enfance, en partenariat avec le FASILD et la politique de la Ville.

Les CRI mettent en place des animations et temps d'échange dans des lieux d'accueil parents enfants (entre autres au moyen de l'outil « la maison qui »).

Cette grande diversité d'actions gagnerait à être organisée dans le cadre d'un plan d'action dans le domaine de la prévention.

### > L'accompagnement des personnes

Le dispositif est conçu de manière à permettre une articulation entre les mesures d'accompagnement des personnes et la formation. Les documents de suivi et de liaison et l'organisation des comités de pilotage contribuent à matérialiser ces articulations. Tous les moyens sont mis en œuvre pour que les travailleurs sociaux soient informés tout au long du déroulement des parcours de formation linguistique des personnes qu'ils accompagnent.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- mettre en place une organisation au plus près des territoires qui permet aux acteurs de se mobiliser
- se doter d'outils de suivi de cette organisation
- accompagner et former les acteurs de la lutte contre l'illettrisme :
  - . information sensibilisation
  - . formation de formateurs
  - . formation de bénévoles
- parvenir à mieux repérer et mobiliser les personnes en situation d'illettrisme

### > Les dispositifs de formation

Les dispositifs de formation de base sont organisés sur chaque bassin d'emploi autour d'une plate-forme BOA (bilan-orientation-accompagnement). Chaque plate-forme a pour mission d'établir un diagnostic du niveau linguistique des personnes adressées par les prescripteurs, en vue de définir les moyens à mettre en œuvre pour construire le parcours de formation aux savoirs de base. Une orientation du public est ainsi faite auprès des organismes de formation inscrits dans le dispositif régional d'Ateliers de Formation de Base. Selon les financeurs, ces AFB peuvent proposer des modalités de formation à temps partiel, semi-intensif ou à temps plein. Jusqu'en 2002, le dispositif lorrain était mis en place sur la base d'un appel à projets partagé entre le Conseil régional, le FASILD et la DRTEFP; les différentes modalités d'application du code des marchés publics ont remis en cause cette démarche partagée.

En 2002, les plates-formes BOA ont accueilli et évalué 1243 personnes repérées par des acteurs locaux (travailleurs sociaux, ANPE, missions locales, CAP EMPLOI...). 1527 places de formation de base ont été offertes.

## > La dimension culturelle

C'est dans le cadre de l'accès de tous à la culture que des publics en situation d'illettrisme ont la possibilité d'accéder aux manifestations et spectacles culturels organisés par certaines structures (bibliothèques, médiathèques, théâtres, orchestres...). Des Comités d'entreprise sont également mobilisés sur ce champ. Depuis plusieurs années, les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, principalement les centres ressources illettrisme, sont associés à l'organisation de manifestations culturelles : on peut retenir parmi ces actions : « Livre sur la place » organisée par la Ville de Nancy, « Salon premières pages (bébés lecteurs) ». Plusieurs actions de promotion du Livre et de découverte de la calligraphie sont soutenues par les collectivités et organisées en partenariat avec les CRI. Un concours « les Défis de l'Ecriture » est organisé annuellement au niveau régional par les CRI en vue de mobiliser les personnes éloignées d'une pratique technique d'écriture et de valoriser leur production .L'enjeu consiste à mobiliser également des personnes qui ne sont pas bénéficiaires des ateliers de formation de base

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La Lorraine dispose de 4 centres ressources illettrisme départementaux et le CRIL54 relayé par le CRCI 57 est porteur de la ligne téléphonique « Illettrisme Info Service ». Conformément au canevas national des CRI, ils ont une mission d'information, documentation et communication, une mission d'appui technique et de soutien à l'ingénierie des projets de lutte contre l'illettrisme.

Ils peuvent être amenés à assurer le secrétariat des comités de pilotage des bassins d'emploi et ont de longue date développé des partenariats avec les CR - CDDP, le CARIF et le CAFOC (GIP Académique).

Ils mutualisent les informations, la documentation et organisent des manifestations départementales et régionales. Ils ont chacun en charge l'animation d'un réseau départemental de bénévoles.

### > La communication

Chaque centre ressources illettrisme édite un bulletin trimestriel qu'il diffuse aux acteurs de son département. Ces bulletins sont destinés à faire connaître au niveau local, les actions de formations existantes et l'actualité locale, régionale et nationale de la LCI. Ils assurent une présentation des dernières parutions (outils et ouvrages pédagogiques...) et du calendrier des manifestations et dates à retenir.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une organisation territorialisée de la lutte contre l'illettrisme qui permet la mise en place de dispositifs adaptés aux contextes locaux</li><li>- Des centres ressources départementaux bien implantés localement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Absence d'instance régionale permettant la définition d'une politique régionale globale et concertée les services de l'Etat et les collectivités territoriales et de conforter la mission du chargé de mission régional.</li><li>- Un fonctionnement encore trop centré sur les situations d'alphabétisation et FLE à améliorer pour une meilleure prise en compte des situations d'illettrisme.</li></ul>

### ZOOM SUR :

La conception d'un CD ROM permettant de réaliser une partie de l'évaluation linguistique (référentiel de formation linguistique de base - CUEEP-DAFCO) utilisé en Lorraine par toutes les plates-formes BOA) en autonomie ou semi autonomie a été financée par la DRTEFP. Cet outil conçu par le GIP Formation tout au long de la vie permet d'évaluer la compréhension orale, la compréhension écrite et également les repères spatio-temporels.

# LA MARTINIQUE

Superficie 1100 km<sup>2</sup>  
Population : 388042 habitants  
Taux de chômage : 26 %  
Allocataires RMI: 9660  
Niveau de formation DE 5bis-6 : 38%

Chargée de mission : LICIA BOUR  
Désigné à temps plein par le Préfet de Région depuis 2002  
Placée auprès du SGAR  
Moyens identifiés en 2002: 1 409 517



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La lutte contre l'illettrisme en Martinique est organisée autour d'un comité de pilotage présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture. Il réunit :

- les services déconcentrés de l'Etat concernés
- les collectivités territoriales : Conseil régional et Conseil général
- l'association des maires de Martinique
- le Rectorat et le GIP Académique
- l'ADI
- un représentant des missions locales et des centres de formation
- l'AGEFMA (CRI)
- le CSN
- l'AGEFIPH
- le RSMA
- l'ARACT

Le comité de pilotage régional a pour mission de définir la politique régionale de lutte contre l'illettrisme à mener en Martinique et d'organiser les travaux et la réflexion autour de groupes techniques.

Il est le lieu de validation des axes de cette politique régionale. 4 groupes techniques ont été mis en place pour répondre aux priorités définies par le comité de pilotage

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- renforcer les partenariats pour une meilleure concertation et coordination
- améliorer du repérage des personnes en situation d'illettrisme
- renforcer la prévention de l'illettrisme
- organiser la professionnalisation des formateurs et des personnels d'accueil
- capitaliser des ressources

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Plusieurs décideurs sont mobilisés pour développer des actions de prévention de l'illettrisme. En premier lieu, le rectorat, la DRAC et les acteurs de la politique de la ville, le conseil général et plusieurs municipalités sur la base des programmes contractualisés comme le PDI, le CLAS, Contrat jeunesse et sport, CEL PEL ...

Dans le cadre du Plan départemental d'insertion, le conseil général a permis l'accompagnement d'environ 1500 jeunes en finançant des actions comme les ateliers d'éducation familiale, de l'insertion scolaire et de la lutte contre l'échec scolaire, les classes découverte SEGPA ou encore l'insertion par le sport et les loisirs. Avec la PJJ, un concours de BD est organisé et des ateliers multimédias sont installés. Ce sont environ 470 élèves qui ont été accompagnés par la MGI dans le cadre des classes CIPPA, MOREA, ITHAQUE et autres actions spécifiques.

Des actions ponctuelles comme des ateliers d'écriture, des formations théâtre ou expression corporelle sont également organisées.

Une étude locale fait apparaître un problème préoccupant de troubles du langage de la petite enfance. Ainsi, dans le cadre de la PMI, les orthophonistes sont mobilisés pour développer un projet de prévention de ces troubles.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Les dispositifs de formation pour adultes s'appuient essentiellement sur :

- des stages de formation ponctuels
- des ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme (APLI)
- les Ateliers Pédagogiques Personnalisés

Ces dispositifs sont conjointement financés par la DTEFP, l'ADI, le Conseil Régional et l'AGEFIPH (sur des actions spécifiques). Au niveau des entreprises, l'AGEFOS PME s'engage dans des formations de base auprès des entreprises adhérentes : 3 actions importantes sont en cours.

Le RSMA est fortement mobilisé pour la mise en place d'actions de formation et d'insertion professionnelle prenant en compte la maîtrise des savoirs de base, avec un taux de réussite supérieur à 80 %.

En 2002, environ 30 actions de lutte contre l'illettrisme ont été mises en place et 673 personnes en ont bénéficié.

## > La dimension culturelle

S'il est difficile d'identifier clairement des actions culturelles qui participent à la lutte contre l'illettrisme, on observe une mobilisation des bibliothèques et des associations, soutenues par la DRAC, la Politique de la Ville et le Rectorat, pour développer des projets prenant en compte cette dimension.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La Martinique dispose depuis 2003 d'un nouveau centre ressources illettrisme installé au sein de l'AGEFMA (CARIF). Il a une mission de documentation auprès des professionnels de la lutte contre l'illettrisme : ainsi, un espace documentaire a été ouvert avec environ 2000 ouvrages et outils. Il a également une mission d'information auprès des professionnels et des acteurs locaux. Il organise et anime des journées de rencontre et de réflexion avec les professionnels et participe ainsi à leur professionnalisation (ateliers d'échanges de pratiques). L'AGEFMA met à disposition une base de données informatisée des principaux acteurs de la formation.

### > La communication

Plusieurs supports de communication sont exploités en Martinique pour diffuser de l'information sur l'illettrisme : le journal « France Antilles » qui a présenté la Mission Régionale de Lutte contre l'Illettrisme et le plan régional d'action en cours, la mobilisation du Service Presse de la Préfecture pour informer les services de l'Etat, des reportages et débats en radio et TV ont été organisés et diffusés sur ATF et RFO.

### > La formation des intervenants

Concernant la formation des formateurs à proprement parler, une importante réflexion a été engagée en 2003 et devrait se formaliser en 2004 par la mise en place de plusieurs modules de formation (en cours) Les acteurs de l'insertion en Martinique peuvent bénéficier d'actions de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme : interventions régulières dans les médias (presse, radio, TV), diffusion de documents d'information. Un groupe technique réfléchit à l'organisation d'actions de sensibilisation à destination des personnels d'accueil de l'ANPE, de l'ADI, des missions locales et des conseillers de l'AGEFOS PME.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un très fort engagement du Rectorat dans la lutte contre l'échec scolaire</li><li>- Une forte mobilisation des services de l'Etat autour du Comité de pilotage régional pour la définition des orientations et pour la mise en place d'un plan d'action.</li><li>- Un travail très efficace au niveau des JAPD et du RSMA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une importante difficulté de repérage des personnes en situation d'illettrisme</li><li>- Une absence d'un système de collecte des informations et des données entre les différentes institutions partenaires</li></ul>

### ZOOM SUR :

#### Etude sur les salariés en situation d'illettrisme et la VAE lancée par l'ARACT

L'ARACT, en partenariat avec la chargée de mission Régionale ANLCI, les organisations patronales et syndicales, le Conseil Régional, la DTEFP et appuyée par l'Université Paris XII – Crétel , mène une étude en vue d'analyser les situations de travail dans les entreprises qui emploient des salariés en situation d'illettrisme. Il s'agit, par l'observation du fonctionnement de ces entreprises , d'analyser le système d'organisation du travail et des tâches confiées à ces salariés, de repérer les stratégies de contournement développées pour s'adapter à la situation de travail et d'apprécier les avantages et les dysfonctionnements liés à ces stratégies.

Ce projet doit aboutir à la capitalisation et à la valorisation de l'expérience acquise de ces salariés. Il s'agit à terme, de créer les conditions pour que les personnes en situation d'illettrisme bénéficient du droit à la VAE. Cette reconnaissance pourrait être formalisée à travers les contrats de qualification professionnelle. Cette étude sera illustrée de monographies par secteur d'activité.

# MIDI PYRENEES

Superficie: 5000 km<sup>2</sup>  
Population : 2.5 millions d'habitants  
Taux de chômage : 9.3 %  
Allocataires RMI: 46 585  
Jeunes repérés JAPD : 3.3%

Chargé de mission : Jacques CARRAL,  
Sous-préfet de Figeac, désigné à temps partiel  
par le préfet de région depuis octobre 2001  
Moyens mobilisés: 2 272 082



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

Un groupe régional de lutte contre l'illettrisme a été mis en place en Midi Pyrénées, animé par le SGAR et le chargé de mission régional. Il réunit :

- les services de l'Etat : DRTEFP, DRASS, DRPJ, DRSP, DRJS, Education Nationale , DRAC
- Le Conseil régional
- le FASILD
- l'ANPE
- les chargés de mission illettrisme départementaux
- le Centre Ressources Illettrisme, la BPS.

Ce groupe régional a pour mission :

- de proposer au Préfet de Région les orientations régionales en matière de lutte contre l'illettrisme
- garantir la circulation de l'information entre le niveau régional et le niveau départemental
- d'examiner les projets de formation aux savoirs de base sollicitant les financements de la DRTEFP.

Les propositions du groupe régional sont relayées au niveau départemental par des chargés de mission illettrisme départementaux qui ont la charge d'animer la lutte contre l'illettrisme et l'instance départementale de pilotage. Ils assurent l'accompagnement et le suivi des acteurs et opérateurs au niveau local et participent au montage des cofinancements des actions de formation. Ils proposent aux préfets de département les adaptations locales des orientations régionales.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- améliorer de la couverture territoriale sur les zones à faible densité de population
- développer des partenariats institutionnels notamment pour répondre aux besoins de publics spécifiques
- développer des dispositifs d'accueil et d'orientation des personnes en situation d'illettrisme

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

En application du plan de prévention de l'illettrisme du MJENR, des classes de cours préparatoire à effectif réduit sont expérimentées pour des populations défavorisées. Des actions de repérage sont inscrites dans les dispositifs d'accueil locaux d'insertion, dans les cycles d'insertion professionnelle par alternance et des actions spécifiques dans le cadre du dispositif « Nouvelles Chances » animé par la Mission Générale d'Insertion.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Chaque chargé de mission départemental anime et coordonne un dispositif territorialisé de lutte contre l'illettrisme en mettant en place des réponses de formation adaptées aux besoins spécifiques des personnes en matière de maîtrise des savoirs de base et de la langue française. Sont ainsi développées des actions d'alphabétisation, de FLE, de lutte contre l'illettrisme et maîtrise des savoirs de base. Certaines de ces actions sont envisagées selon des modalités d'entrées et sorties permanentes. Peu à peu se mettent en place des plate-formes de positionnement et d'orientation portées le plus souvent par les CIBC.

### > L'accompagnement social des personnes

Le Conseil général de l'Ariège a inscrit dans son plan départemental d'insertion un axe prioritaire « d'accès effectif aux droits fondamentaux » devant permettre la définition d'une politique volontariste en matière de lutte contre l'illettrisme. Les DDASS sont également engagées dans le développement d'actions nouvelles : action LCI en lien avec la préparation du permis de conduire dans le Tarn-et-Garonne.

## > La dimension culturelle

Quelques actions sont développées dans le domaine culturel avec les bibliothèques (fêtes de la lecture et du livre) mais n'ont pas forcément de rapport direct avec la problématique de la lutte contre l'illettrisme.

#### L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La Base Pédagogique de Soutien, centre ressources illettrisme régional, est porteur de la ligne téléphonique « illettrisme info service ». Elle décline son activité avec plusieurs antennes départementales.

Le CRI a pour mission :

- le développement de l'information, de la documentation et de la communication en matière de maîtrise des savoirs de base
  - le conseil et l'appui à l'ingénierie des projets
  - la professionnalisation des acteurs

## > La formation des intervenants

Plusieurs dispositifs de professionnalisation et de sensibilisation fonctionnent depuis déjà quelques années, en partenariat avec la BPS, le CAFOC et l'université du Mirail. Ces dispositifs prennent la forme :

- d'appui individualisé : 177 personnes en 2002
  - d'animations thématiques : 473 intervenants
  - d'actions de formation « Se perfectionner dans la lutte contre l'insécurité »

contre l'illettrisme» : 12 stagiaires salariés Des actions de sensibilisation des acteurs sont également organisées par la BPS. En 2002, 78 personnes assistaient au colloque régional destiné à informer et à échanger avec les membres des instances de pilotage de la lutte contre l'illettrisme en Midi Pyrénées.

### > La communication

Outre l'utilisation des revues officielles des préfectures et de la presse locale pour informer sur l'actualité régionale de la lutte contre l'illettrisme, le chargé de mission a mis en place la « lettre mensuelle ANLCI Midi Pyrénées » envoyée par messagerie électronique à tous les acteurs et partenaires de la lutte contre l'illettrisme.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Des chargés de missions départementaux expérimentés et motivés dans la plupart des départements.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Des moyens logistiques insuffisants pour l'animation de la mission.</li></ul>

## ZOOM SUR : La Base Pédaqoqique de Soutien

Le centre ressources régional LCI (« La BPS ») qui par son action en matière de documentation, de formation de formateurs et d'ingénierie de la formation contribue à la cohésion du dispositif au plan régional et à l'amélioration de la qualité des prestations.

# NORD PAS DE CALAIS

Superficie : 12 414 km<sup>2</sup>  
Population : 4 millions d'habitants  
Taux de chômage : 12%  
Allocataires RMI : 100000

Chargée de mission : Latifa LABBAS  
Désignée à temps plein depuis 2001  
Placée auprès du SGAR  
Moyens identifiés: 6 824 000

## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

L'animation et le pilotage de la lutte contre l'illettrisme en Nord Pas de Calais se fait à travers l'organisation suivante :

- un groupe interinstitutionnel « pôle de compétence lutte contre l'illettrisme » (instance opérationnelle). Il réunit :
  - . tous les services déconcentrés de l'Etat compétents en la matière
  - . le Conseil régional
  - . les conseils généraux
  - . le C2RP

Il a pour objectif de réunir les acteurs institutionnels pour la définition d'axes de travail régionaux, la mise en œuvre d'un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'illettrisme et d'impulser une dynamique.

Dans un souci de cohérence régionale, il est un lieu d'échanges et de mutualisation, de réflexion et de propositions.

- 2 commissions techniques du CCREFP ont été retenues comme instances de pilotage, de régulation, de validation et de suivi du plan d'action.

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention et leur dimension culturelle

D'importants partenariats sont engagés en matière de prévention de l'illettrisme avec l'Education Nationale, les conseils généraux et les municipalités, les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, DRTEFP, PJJ et DRSP) ainsi que la politique de la ville. On note également une forte mobilisation du monde associatif.

Dans la grande diversité d'actions développées, on peut retenir :

#### Dispositifs et actions mobilisés par l'Education Nationale et ses partenaires :

Les services sont bien évidemment mobilisés autour du plan de prévention de l'illettrisme du MJENR ainsi que sur les programmes contractualisés tels les CEL, les CLAS, les contrats de réussite scolaire des ZEP les contrats ville lecture, la mise en place de classes à projets culturels autour du livre ...

Des actions expérimentales sont également conduites en collège, une action inscrite dans le projet EQUAL (partenariat formation initiale/formation continue), un groupe de travail sur les troubles du langage, une recherche-action sur le dépistage et suivi d'enfants à risques de difficultés scolaires (travail en partenariat : institut d'orthophonie, UFR des sciences de l'éducation, l'inspection académique)

L'opération « une classe-un librairie », jumelage, permet de découvrir les métiers du livre et une appréhension de la lecture qui ne soit pas exclusivement scolaire.

#### Actions initiées par Jeunesse et Sports :

Sensibilisation des coordonnateurs CEL aux projets lecture, formations des animateurs CEL, les carnets de voyages, des ateliers de pratiques artistiques.

Edition d'une plaquette sur le montage de projets d'animation lecture, action initiée par la DRJS avec la mise en place d'un comité



Un partenariat solide a été construit entre l'Etat et le Conseil Régional au niveau de chacune des instances.

La déclinaison départementale et territoriale des orientations régionales se fait avec l'appui de relais institutionnels qui ont la charge de relayer ces orientations dans leur institution.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002- 2003

- développer les partenariats
- améliorer le repérage des personnes et l'accès aux services
- sensibiliser et mobiliser les entreprises
- développer l'investissement culturel
- améliorer les services rendus aux personnes avec prise en charge des problèmes associés

départemental d'incitation à la lecture, en partenariat avec la DRAC, avec la participation de la Médiathèque départementale de prêt, les associations membres du CRAJEP, « Lis avec moi », le collectif Animalivre, le CRDP et l'inspection académique...

#### Dispositifs et actions mobilisés par la DRAC et ses partenaires :

En plus des actions intégrées à la politique du livre et de la lecture, il existe aussi des actions réalisées par des institutions culturelles visant un public en situation d'exclusion (« BULLES en fureur » découverte de la BD, ateliers d'écriture).

Dans le cadre des Contrats ville lecture, un dispositif partenarial avec les collectivités a été mis en place sur 3 ans pour améliorer l'accès à la lecture (amélioration des horaires des bibliothèques, formation des personnels, utilisation des TIC). Ces moyens sont combinés avec ceux de la politique de la ville: construction de bibliothèques de quartier. (sont concernés ROUBAIX, WATTRELOS, en projet à LILLE).

Autres exemples de réalisations: Animation dans des bibliothèques sur des activités diverses avec les établissements scolaires. Action réalisée dans le cadre de la bibliothèque de MAUBEUGE « un livre, un enfant, un parent », (intervention de mamans conteuses dans les écoles maternelles) Développement des bibliothèques dans les 11 établissements pénitentiaires. Les actions de médiation vers la lecture sont réalisées directement par les bibliothèques publiques dans le cadre de contrats ville (Lille, Arras, Hénin-Beaumont, Tourcoing, Lomme...). Promotion de la littérature et de la lecture ; Colères du présent, Ateliers d'écriture FILIGRANE, AICE (financement d'un poste de bibliothécaire commun à plusieurs CE et promotion de la lecture en entreprise) ; Association des bibliothécaires d'hôpitaux à Lille, fédération des foyers ruraux : conteurs en campagne.

#### Ateliers d'écriture autour de Lille 2004, capitale européenne de la culture :

Séances CINEVILLE avec invitation d'artistes, une façon de les impliquer dans les ateliers d'écriture et de motiver et valoriser le travail des jeunes (PJJ).

## > Les dispositifs de formation

L'Etat et le Conseil Régional sont investis dans la lutte contre l'illettrisme à travers le financement d'actions de formation. Depuis 1994, ils articulent leurs moyens dans le cadre d'un partenariat étroit sur la base du Contrat de Plan, et dans ce cadre l'Etat et la Région ont favorisé la création d'une offre de formation conjointe: le réseau régional « LIRE » (ex-dispositif permanent de maîtrise des savoirs de base) Ce réseau est organisé en dispositif permanent de formation et composé de 70 organismes. Chaque dispositif est coordonné à l'échelle d'un bassin d'emploi et travaille en partenariat avec les structures d'accueil et d'orientation des personnes. La diversité de l'offre et son organisation permettent de proposer au public des parcours de formation personnalisés et individualisés sur chaque territoire. Par ailleurs, Les DDTEFP mobilisent également des stages SIFE constituant une étape préalable à des formations pré-qualifiantes ou qualifiantes. Notons également un dispositif de formation mis en place par la DRAF à travers le réseau AGRIMEDIA (formation initiale, continue et CFA de l'Agriculture)

6000 personnes ont bénéficié d'une action de formation de base en 2002.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources illettrisme

Le Centre Régional de Ressources pédagogiques et de Développement de la Qualité de Formation (C2RP) intègre la mission de centre ressources illettrisme. Il est porteur de la ligne téléphonique « Illettrisme Info service» depuis 2003.

Le C2RP a pour mission de faciliter la cohérence des politiques publiques de formation et de promouvoir la qualité de la formation. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels de la formation, de l'emploi, de l'information et de l'insertion. Il met à disposition des ressources, des moyens techniques pour appuyer les acteurs dans leurs projets. Dans le cadre de sa mission de CRI, il veille à l'information et à la sensibilisation à la problématique de l'illettrisme, à la mise à disposition d'une documentation et à la capitalisation des expériences.

L'esprit de ces dispositifs est de proposer localement une action éducative de proximité alliant des actions formelles, des services d'accompagnement, des dimensions professionnelles et culturelles.

### > L'accompagnement social des personnes

L'accompagnement social des personnes en situation d'illettrisme est envisagé dans divers dispositifs touchant à la construction de parcours d'insertion (services d'insertion du Conseil Général, assistantes sociales, PLIE, structures d'insertion par l'activité économique, centres sociaux, CCAS, chantiers-écoles...). Le parcours d'insertion peut s'entendre tant dans une dimension sociale que professionnelle. L'accompagnement social est financé à travers le dispositif d'insertion par l'activité économique (DDTEFP), essentiellement mais aussi par les réseaux d'accueil des jeunes et des PLIE. Les missions locales accompagnent les jeunes au niveau de la santé, du logement, des ressources. Les demandes de service ont augmenté de 41% en 2002.

### > La formation des intervenants

Il existe un dispositif régional pérenne de formation des formateurs (salariés et bénévoles). Le C2RP est chargé d'organiser la mise en place de ce dispositif dans le cadre de l'Accompagnement et la Professionnalisation des Acteurs de la Formation (l'APAF) Il organise également des actions de sensibilisation à l'illettrisme destinées aux acteurs de l'insertion et aux entreprises C'est environ une centaine de personnes qui suivent chaque année ce dispositif.

### > La communication

Le C2RP développe plusieurs supports de communication en fonction des actualités régionales et des actions : un journal, des plaquettes (plaquette : Réseau Régional LIRE).

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une organisation bien structurée de la politique régionale de lutte contre l'illettrisme et une véritable volonté des différentes institutions</li><li>- Une organisation en dispositif permanent de la formation : le réseau LIRE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Quelques décideurs locaux restant à mobiliser</li><li>- Un foisonnement d'initiatives restant à identifier et à optimiser</li><li>- Une connaissance du public à améliorer (nombre, caractéristiques)</li></ul>

### ZOOM SUR : Un projet equal illettrisme

L'ensemble des organismes de formation dans le réseau Lire, a vu dans EQUAL, l'opportunité de générer à son initiative une dynamique collective de développement et d'innovation sur les questions jugées les plus délicates de leurs prestations au bénéfice des personnes en situation d'illettrisme. En résultent 5 chantiers qui mobilisent depuis près de 2 ans une soixantaine de formateurs et de responsables de 40 organismes de formation régionaux : **Accès des publics** : ce chantier se décline selon 3 axes : L'ancrage territorial - L'égalité Hommes/Femmes - L'usage des TIC auprès des relais « informels ». **Compétences transversales et VAE** : au delà des apprentissages de base, les organismes de formation du dispositif Lire développent d'autres apprentissages. Formaliser, s'auto-évaluer, verbaliser les compétences acquises pour permettre aux publics concernés d'engager comme tout un chacun une démarche de VAE. **Maths et Illettrisme** : les maths sont à l'évidence le parent pauvre par rapport aux apprentissages linguistiques. Un module de formation de formateurs sur la numération sera proposé dans la liste des formations de formateurs État-Conseil Régional afin de donner le socle minimum. La valeur ajoutée de ce projet est le travail mené par Véronique Leclercq, professeur en Sciences de l'Education à Lille 1, spécialiste qui mène une recherche universitaire sur les motifs d'accès à la formation, mais aussi sur les causes de cursus réussis ou perturbés. Un autre regard sur le même objet : l'accès des publics.

Enfin, **EQUAL** a un volet transnational. Le choix a été fait de travailler avec le réseau « Lire et Ecrire » qui couvre l'ensemble de la Belgique franco-phone. Tous les thèmes ci-dessus sont communs et donnent lieu à échanges.

# PAYS DE LA LOIRE

Superficie: 32082 km<sup>2</sup>  
Population : 3.2 millions d'habitants  
Taux de chômage : 8.1%  
Sortie du système scolaire ss qualif : 6.5%

Chargée de mission : Chantal DAGAULT  
Désignée à temps partiel par le préfet de région  
depuis 2003 - Placée auprès du SGAR  
Moyens identifiés en 2002: 2 000 000



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

L'organisation de la lutte contre l'illettrisme s'appuie en Pays de la Loire sur un groupe technique régional animé par la chargée de mission régionale et composé :

- des services de l'Etat : SGAR, Rectorat, DRTEFP, DRASS, DRAC, DRDJJS, les référents départementaux illettrisme et le centre ressources illettrisme (CAFOC de Nantes)

- la direction de la formation du Conseil régional

Ce groupe a pour mission de proposer un programme régional d'action. Il a également un rôle de suivi des actions avec présentation d'un bilan régional. Il est le rouage essentiel du dispositif régional dans la mesure où il impulse une dynamique et une cohérence régionale et interdépartementale. Afin d'assurer un relais départemental pour la mise en œuvre de la lutte contre l'illettrisme, chaque préfet de département a désigné un référent. Ces 5 référents départementaux ont pour mission de :

- renforcer la concertation et la collaboration avec les instances départementales chargées de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

- mobiliser les acteurs locaux notamment en ce qui concerne l'identification des besoins locaux de lutte contre l'illettrisme
- assurer la mise en œuvre, le suivi et le bilan des actions mises en place.

Cette organisation permet de prendre en compte les spécificités liées à chaque département et de s'inscrire dans la proximité.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002-2003

- améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme
- développer et diversifier l'offre de formation
- apporter aux ateliers de formation des outils et des références communes d'évaluation des apprenants
- renforcer le partenariat et la mobilisation des acteurs : collectivités locales, associations et milieux économiques

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Une forte mobilisation des services de l'Education Nationale :

- par une prise en charge spécifique des élèves en rupture scolaire de la classe relais aux ateliers relais : mise en place de parcours individualisés à l'intérieur des collèges et lycées et les 2 dispositifs classes relais et ateliers relais qui accueillent des élèves en difficultés lourdes dans des structures spécifiques. En Loire Atlantique, un groupe de pilotage composé des partenaires de la protection judiciaire de la jeunesse, des Conseils généraux, des enseignants et de l'inspection académique suit le dispositif et l'orientation des élèves vers ces actions. En 2002, ce sont environ 50 élèves de collèges qui ont été pris en charge. Dans le Maine et Loire une vingtaine d'élèves ont été accueillis

- par la scolarisation des enfants les plus fragiles, à besoins spécifiques : une attention particulière est portée aux enfants des gens du voyage et des nouveaux arrivants ayant peu ou pas été scolarisés auparavant : des maîtres itinérants, des classes d'adaptation ou d'intégration. Un projet de pôle d'accueil financé par le FSE a été élaboré à Nantes pour améliorer la prise en charge des jeunes arrivants en âge de collège.

- par l'accompagnement scolaire hors temps scolaire : sur l'initiative des collectivités, les contrats éducatifs locaux et les contrats locaux d'accompagnement de la scolarité sont les 2 modalités qui permettent de compléter le travail fait en classe. Le CEL est perçu par la quasi-totalité des maires comme un des moyens de lutter contre les inégalités scolaires.

- par les actions d'animation directe auprès des jeunes : ces actions sont menées par la DRDJJS et visent à développer le goût de lire et d'écrire chez les enfants.

- par l'intervention dans les centres de loisirs : durant les mois d'été, la DDASS du Maine et Loire a recruté deux intervenantes « lecture-écriture » : 12 centres ont été concernés et environ 150 enfants en ont bénéficié.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Un dispositif particulier composé de 26 d'ateliers de formation de base labellisés a été mis en place en Pays de la Loire ; chaque atelier se délocalise en antennes et ce sont ainsi 119 sites de formation qui sont disponibles sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'offrir une formation souple et adaptée aux besoins des personnes sur la base d'un cahier des charges régional. Ils sont ouverts à toute personne âgée de plus de 16 ans souhaitant réapprendre les savoirs de base pour accéder à une formation professionnelle, à un emploi ou pour acquérir une plus grande autonomie sociale.

3500 personnes ont été accueillies dans les AFB en 2002.

D'autres actions participent de la lutte contre l'illettrisme : le programme d'actions préparatoires et d'initiatives locales (PAPIL) du Conseil régional destiné aux jeunes de 16-25 ans en difficulté d'insertion professionnelle et sans qualification ; le programme SIFE des DRTEFP qui met l'accent sur la construction d'un projet professionnel ; des actions de formation en milieu carcéral inscrites dans le cadre d'une politique partenariale (12 enseignants à temps plein sont mis à disposition en Pays de la Loire ).

Environ 120 stagiaires ont fréquenté un AFB ouvert à la maison d'arrêt de Nantes et d'Angers

## > L'accompagnement social des personnes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) cofinancé par les DDASS et les conseils généraux peut intervenir sur des mesures collectives ou individuelles dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme : fonctionnement d'un AFB ambulant en Sarthe pour répondre aux problèmes de mobilité des jeunes, aide au passage du code de la route avec un travail en alternance avec l'AFB. Des actions spécifiques sont soutenues par les DDASS et la DRASS comme la mise en place d'un atelier d'informatique à destination des gens du voyage, le soutien d'une action d'aide pédagogique aux élèves en CAP en partenariat avec l'Ecole des Pêches. Dans le cadre du PRAPS, ont été mis en place des ateliers de santé avec 2 structures intervenant dans la lutte contre l'illettrisme à la Roche s/Yon et à Fontenay- Le -Comte. Se poursuit une sensibilisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme au problème de la dyslexie avec le centre d'examen de santé de l'Institut Régional pour la Santé de la Sarthe.

## > La dimension culturelle

Le rôle de la DRAC se situe dans une perspective de sensibilisation et de médiation aux champs culturel et artistique de personnes peu familiarisées avec la culture. Dans le secteur du livre et de la lecture, l'action s'est fortement développée en milieu carcéral : soutien à des animations, à des formations auprès des détenus.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Les centres ressources

La région Pays de la Loire dispose d'un centre ressources illettrisme régional, le CAFOC de Nantes et de 5 centres départementaux. Le CRI régional a 3 missions principales :

- l'animation du réseau des organismes de formation et des lieux ressources départementaux
- l'élaboration et le suivi d'un programme régional s'adressant aux acteurs professionnels et aux bénévoles
- la formalisation des pratiques

Il assure la gestion de la ligne téléphonique indigo « Illettrisme Info Service »

Les CRI départementaux proposent des services de proximité :

- mise à disposition de ressources
- animation départementale
- formation des bénévoles

Le CAFOC veille à la cohérence de l'ensemble avec un souci de complémentarité.

Le partenariat avec les bibliothèques publiques est encouragé pour favoriser la fréquentation des lieux de lecture et un élargissement des pratiques de lecture. Ces pratiques de lecture sont également développées par les comités d'entreprise.

La lutte contre l'illettrisme se développe également dans certains quartiers relevant de la politique de la ville et se concrétise par la mise en place d'ateliers d'écriture conduits par des écrivains. Soutien de l'association « le dernier spectateur » à Nantes qui travaille avec des personnes en grande difficulté ; de même, soutien à « Mémoires de pierre » à Trélazé ou à « Lectures en tête » à Laval.

Une politique de création de bibliothèques municipales, notamment en milieu rural et dans les quartiers défavorisés. Pour améliorer l'appropriation de ces lieux, création d'un BEATEP médiateur du Livre, passerelle entre les lieux de lecture et des publics ne les fréquentant pas, mis en place par les Francas à Nantes. De nombreuses actions sont menées par les centres sociaux et les associations dans les Zones urbaines sensibles : On peut citer le rôle des associations d'éducation populaire dont la vocation est l'élargissement de la culture au plus grand nombre, l'accès à la lecture et à la citoyenneté.

### > La Communication

Un dossier illettrisme est en ligne sur le site Internet de la préfecture de région [www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr).

Une conférence de presse organisée le 02 avril 2003 a donné lieu à plusieurs articles dans la presse régionale.

### > La formation des intervenants

Un programme régional de formation des intervenants est élaboré chaque année après consultation du comité de suivi régional, des organismes de formation et sur la base du bilan des actions menées. Il vise à professionnaliser les formateurs en les incitant à aborder de façon spécifique les savoirs de base, à diversifier leurs méthodes pédagogiques et à élargir leur champ d'intervention, en intégrant notamment deux préoccupations importantes :

- l'intégration des technologies de l'information et de la communication
- les interventions en direction des salariés d'entreprise.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une offre de formation de base assez bien répartie dans le territoire régional</li><li>- De nombreuses actions dans les dispositifs contractuels : contrats de ville, contrats éducatifs locaux</li><li>- Un réseau de référents départementaux et centres de ressources</li><li>- Le plan de formation des formateurs et une animation de réseaux des AFB par le CRI</li><li>- De nombreux partenariats tissés au niveau local autour des AFB</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une incertitude quant aux moyens financiers et des difficultés dénoncées par les AFB pour recourir aux crédits FSE.</li><li>- Un manque de disponibilité de certains correspondants départementaux</li><li>- Une insuffisante lisibilité des actions</li><li>- Le suivi des jeunes repérés en situation d'illettrisme lors de la JAPD</li></ul>

## ZOOM SUR : L'expérience de formation ouverte à distance en Vendée

Un organisme de formation, Déclic Formation, développe une plate-forme de téléformation et propose un support pédagogique adapté aux personnes en grande difficulté et situées en zone rurale et insulaire (Île d'Yeu) pour leur permettre d'accéder aux TIC.

# PICARDIE

Superficie: 19 518 km<sup>2</sup>

Population : 1.8 millions d'habitants

Taux de chômage : 10%

Allocataires RMI: 25895

Sortie du système scolaire ss qualif. 11.6%



Chargé de mission : Jacques DESTOUCHES  
remplacé par Xavier GUERIN, sous-préfet d'Amiens  
Désigné à temps partiel par le Préfet de Région depuis 2003

## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Picardie s'organise autour d'un Comité Régional de Pilotage présidé par le Préfet de Région et animé par le Chargé de mission régional. Il réunit :

- les préfets de département
- les services déconcentrés de l'Etat :
- DRTEFP, DRASS, DRDJS, DRDEF, DRAC
- le Conseil régional
- le Rectorat (mission maîtrise des langages)
- l'ANPE et l'AFPA
- l'association régionale des missions locales
- le Centre ressources illettrisme, URLIP
- le CESR

Ce comité régional de pilotage assure l'animation interministérielle de la lutte contre l'illettrisme. Il a un rôle de coordination et d'évaluation des actions.

Chaque représentant des institutions présentes au comité apporte sa contribution pour la définition des orientations et des actions à mener.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES 2002-2003

- mobiliser les missions locales pour l'accompagnement des jeunes
- mobiliser les prescripteurs pour l'amélioration du repérage
- construire des parcours de formation en partenariat avec le Conseil régional

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Des espaces « bébés lecteurs » existent dans différentes médiathèques de la région avec des outils de type « La Maison Qui » (objet ludique en forme de maison surprise, destiné à contenir du matériel éducatif : livres, instruments de musique, peluches, marionnettes...). Ces actions de prévention incluent la participation des parents, et se déclinent en milieu rural grâce à des volontés associatives et/ou municipales. Des bibliothèques de rue ont été mises en place dans des quartiers en zone d'éducation prioritaire, à l'initiative d'associations (Amiens, Abbeville, Laon).

Des actions d'accompagnement à la scolarité en prévention de l'échec scolaire existent dans les trois départements. Un programme de formation à destination des accompagnateurs de ces actions a été mis en place dans les départements de la Somme et de l'Aisne.

### > Les dispositifs de formation

Un réseau d'Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme (APLI) « labellisés » sur la base d'un cahier des charges régional propose tout au long de l'année une formation individualisée ouverte à tout public âgé de plus de 16 ans. Ce réseau permet de structurer l'offre de formation à l'acquisition des savoirs de base en assurant la meilleure couverture territoriale et un service de proximité aussi bien en milieu urbain que rural. Il regroupe 60 lieux de formation en 2002. Ces ateliers fonctionnent selon le principe d'entrée et sortie permanente, 9 Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) accueillent également ces personnes.

2600 personnes ont bénéficié d'une action en 2002.

## > L'accompagnement social des personnes

Une action de médiation-coordination de l'atelier permanent d'Amiens a été mise en place. Elle vise à encourager les personnes en situation d'illettrisme et fréquentant des institutions de proximité à entrer en formation pour améliorer leur maîtrise des savoirs de base. Les travailleurs sociaux, la CAF, les centres médico-sociaux, les services de PMI...sont sensibilisés à la problématique de l'illettrisme pour améliorer leur accompagnement à l'égard des publics dont ils ont la charge.

Une action d'accompagnement des personnes vers la formation est financée par le Conseil général de la Somme. Elle offre l'occasion lors d'entretiens de réfléchir aux freins qui empêchent l'entrée des personnes dans un atelier de formation de base.

Les Centres d'Aide à l'Insertion (CAPI) développés par les conseils généraux, ont intégré la dimension de lutte contre l'illettrisme dans leurs activités. Ils s'efforcent, par un travail préalable sur les savoirs fondamentaux, de favoriser l'entrée des personnes concernées en formation.

## > La dimension culturelle

Des actions menées avec des écrivains publics, des conteurs et des comédiens sont mises en place en partenariat avec les AFB. Un week-end par an, est organisé un marathon de l'écriture « Lettura Furiosa » : Des personnes non-lectrices produisent, sous l'encadrement d'un écrivain, des nouvelles au sein de la Maison de la Culture d'Amiens. Ces nouvelles sont distribuées dans les boîtes aux lettres d'Amiens.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La Picardie a mis en place un Centre Ressources Illettrisme Régional, URLIP, porteur du numéro Indigo « Illettrisme Info Service ». Il a pour mission de développer et de mettre à disposition des acteurs des ressources documentaires relatives à l'illettrisme. Il apporte une assistance en matière d'ingénierie pour le montage du dispositif des APII et participe à la mise en œuvre du plan régional de formation des formateurs. Il anime le dispositif de sensibilisation et d'information des prescripteurs pour améliorer le repérage.

## > La formation des intervenants

Un programme régional de formation de formateurs est mis en œuvre chaque année. Ce programme propose des modules spécifiques de professionnalisation pour les formateurs intervenant dans le champ de l'illettrisme. En 2002, 62 formateurs en ont bénéficié. Parallèlement, un important programme de sensibilisation des acteurs accompagne une des priorités de Picardie, le repérage des situations d'illettrisme. Il vise les travailleurs sociaux, les missions locales les agents de l'ANPE. 142 personnes ont suivi ces actions.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une mobilisation très forte autour du repérage des situations d'illettrisme avec un dispositif important de sensibilisation des acteurs</li><li>- Un comité de pilotage Régional bien structuré</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Consécutivement à cette stratégie de repérage, un manque de place commence à se faire sentir, qui nécessiterait la mobilisation de nouveaux financeurs</li></ul>

# POITOU CHARENTES

Superficie: 25809 km2

Population : 1.75 millions d'habitants

Taux de chômage : 8.7 %

Allocataires RMI: 26250

Niveau de formation DE 5bis-6 : 15.9%

Chargé de mission : Patrice RIOU

Désigné par le Préfet de Région depuis 2001

Placé auprès du GIP Qualité de la Formation

Moyens identifiés :

ETAT – DRTEFP (IRILL/CPER/FSE) : 830 000



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme en Poitou Charente est organisée autour d'un comité régional spécifique, le CORELI, présidé par le Préfet de Région. Il réunit :

- tous les services de l'Etat au niveau régional,
- les collectivités territoriales : le Conseil régional et les 4 Conseils généraux,
- les correspondants départementaux,
- l'ANPE et l'AFPA,
- les différents lieux ressources de la région : GIP «Qualité de la Formation», CARIF, CRDP, ABCD.

Ce CORELI a pour mission de définir les grandes orientations régionales. Il établit et valide le programme annuel de lutte contre l'illettrisme. Il coordonne et met en commun les contributions de l'ensemble des acteurs. Il fonctionne surtout en comité restreint réunissant le CMR, la DRTEFP, le FASILD, le Conseil régional et les 4 correspondants départementaux.

Dans chaque département, le correspondant départemental de la LCI met en place un groupe départemental de lutte contre l'illettrisme (GDLI) qui a pour mission de mobiliser et d'appuyer les différents services de l'Etat et les collectivités territoriales et locales.

Au niveau local, des «Collectifs de zone» permettent le développement de partenariats locaux et l'identification des besoins. Ils impulsent et mettent en place des actions de repérage et d'accompagnement des personnes.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

- renforcer les concertations institutionnelles
- renforcer le repérage et l'accompagnement des personnes vers la formation.
- mieux connaître les publics accueillis en formation
- maintenir et développer les moyens financiers au service des actions auprès des publics.

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Les services du rectorat (IA, MGI, CASNAV, les classes SEGPA et CIPPA) sont mobilisés pour mettre en place des actions de prévention en application du Plan de prévention du MJENR. Le rectorat a identifié un correspondant « illettrisme » au sein de ses services, appuyé par les coordinateurs des MGI très motivés pour développer des actions et des partenariats locaux.

Parallèlement, d'autres décideurs développent eux aussi des actions contribuant à la prévention de l'illettrisme. Ainsi, la DRJS, la CAF, la PJJ, le FASILD, les Conseils généraux, les collectivités locales et acteurs de la politique de la ville mobilisent leurs programmes et participent aux programmes contractualisés : CLAS, CEL, Contrat de ville, PEL...

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement des publics adultes

En région Poitou-Charentes, un réseau de 50 Ateliers Permanents Locaux d'Individualisation des Savoirs (APLIS) a été mis en place. Ce dispositif central a vocation à être le support de toutes les actions de lutte contre l'illettrisme quel que soit le champ d'intervention. C'est en lien avec ce dispositif que se mettent en œuvre :

- les actions en faveur des demandeurs d'emploi des DDTEFP,
- les actions jeunes du Conseil régional,
- les actions en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RMI, actions inscrites dans les PDIs des conseils généraux,
- les actions en direction des salariés,
- les formations linguistiques du FASILD,
- les services-écoles au sein des établissements pénitentiaires,

En 2002, environ 2000 personnes ont bénéficié du dispositif APLIS.

## > L'accompagnement social des personnes

L'accompagnement social des personnes en situation d'illettrisme est inscrit dans les missions du réseau des APLIS, qui pour ce faire est en lien avec l'ensemble des réseaux d'accompagnement et d'insertion socioprofessionnelle : ANPE, ML/PAIO, Travailleurs sociaux, structures de l'insertion par l'économique (SIAE, chantiers d'insertion) ...

Des outils de repérage et d'aide aux «Prescripteurs» élaborés dans la région viennent efficacement faciliter l'action de ceux qui peuvent orienter les publics vers la formation.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

Le GIP «Qualité de la Formation» assure, entre autres, les fonctions de Centre ressources illettrisme. Il est le porteur du numéro indigo « illettrisme info service » pour la région. Il a pour mission d'apporter un appui à la professionnalisation des acteurs, un appui-conseil pour le développement de leurs projets. C'est aussi un développeur en matière d'ingénierie (conception d'outils pédagogiques et méthodologies d'intervention). Il gère un fonds documentaire et organise le programme de formation des intervenants. Il est en relation avec les autres lieux-ressources concernés par la LCI : CARIF, ABCD, CRDP, CREAHI..

### > La communication

Plusieurs supports sont exploités pour diffuser de l'information sur la lutte contre l'illettrisme : Croc'infos portant sur les ressources, le guide des APLIS qui informe sur les actions, le programme SAFRAN sur la formation des formateurs. Un site Internet est utilisé pour développer un lieu d'échanges spécifique consacré aux APLIS et à leurs apprenants : [www.aplis.org](http://www.aplis.org)

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un dispositif APLIS bien structuré</li><li>- Une collaboration ETAT-REGION forte et constructive.</li><li>- Une grande diversité d'actions et d'initiatives</li><li>- Des outils de qualité au service des acteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un réel plan d'action régional d'envergure doit se mettre en place, pour apporter à tous plus de visibilité sur l'action menée en région.</li><li>- Les missions et rôles des différents partenaires institutionnels dans l'objectif global de lutte contre l'illettrisme doivent être mieux identifiés.</li></ul>

### ZOOM SUR ...

#### @plis-cation : un logiciel de recueil de données sur le public accueilli en formation (APLIS) :

Cet outil informatique, développé dans le cadre du précédent CPER, en 1998-99, est en cours d'installation et d'expérimentation dans l'ensemble des ateliers LCI de la région. Chaque organisme envoie régulièrement les données recueillies et anonymées, au GIP Qualité de la formation qui constitue une base régionale de données.

Cette base devra permettre, à terme, de fournir des informations utiles pour l'analyse des caractéristiques des publics accueillis, des données générales sur les actions et d'établir des cartes selon différentes caractéristiques pour les différents échelons géographiques et zonages. Les acteurs, et notamment les décideurs et financeurs des actions, disposeront ainsi d'une source d'informations sur lesquelles ils pourront s'appuyer pour les décisions stratégiques qui leur incombent.

Des développements de cet outil sont envisagés pour y inclure des aspects plus qualitatifs, à partir de l'évaluation des parcours de formation et des actions elles-mêmes, et sur la base de référentiels communs.

## > La dimension culturelle

Un partenariat se développe entre les lieux de lecture publique et le réseau des APLIS à travers l'accès au livre dans les bibliothèques et de diverses activités (lecture, conte, ...). Un guide répertoire des supports de lecture pour les faibles lecteurs a été réalisé par le CREAHI, édité au CRDP. On observe surtout une mobilisation des bibliothèques et médiathèques appuyées par l'Agence Régionale pour les Bibliothèques et les Centres Documentaires (ABCD). Ces actions sont notamment soutenues par la DRAC.

### > La formation des intervenants

Un dispositif régional « d'appui à la professionnalisation des acteurs de l'information, de l'accompagnement des parcours et de la formation », intitulé «SAFRAN», est mis en place depuis plus de 10 ans. Ce dispositif inclut des actions spécifiques sur la problématique de l'illettrisme et pour guider les apprentissages dans les savoirs de base (environ 20 actions chaque année).

# PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Superficie : 31 400 km  
Population : 4 506 151 d'habitants  
Taux de chômage : 11,7 %  
Sortie du syst. scolaire ss. qualif.: 22,3 %  
Niveau de formation 5bis-6 : 35,8 %

Chargée de mission : Guylaine COSTANTINO  
Désignée à temps plein par le préfet de région depuis 2003  
Placée auprès du SGAR  
Moyens identifiés en 2002: 3 499 637



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La région Provence Alpes Cote d'Azur (PACA) a mis en place une Mission Régionale de lutte contre l'illettrisme dans le cadre d'un protocole d'accord entre les services de l'Etat et certains établissements publics. Sont signataires de ce protocole :

- la DRTEFP
  - la DRASS
  - la DRJS
  - la DRPJ
  - la DRAC
  - la DDRSP
  - le Rectorat d'Aix Marseille
- Ainsi que l'ANPE, l'AFPA et le FASILD.

Ce protocole définit les objectifs assignés à la mission régionale portée par la chargée de mission à la désignation de laquelle tous les partenaires ont contribué.

La chargée de mission anime un comité technique régional qui veille à la réalisation d'un état des lieux et propose sur cette base des axes de travail et des actions prioritaires qui seront soumis à un groupe de pilotage régional. Ce groupe de pilotage a pour mission d'arrêter un plan régional de lutte contre l'illettrisme.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002- 2003

- Inscription de la lutte contre l'illettrisme au chapitre II du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et au Plan régional de développement des formations.
- Mise en place de la mission régionale en 2002-2003 pour soutenir le développement d'une politique régionale concertée.

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

- En direction de la petite enfance et des parents, des actions développées notamment dans des espaces publics de lecture dans le cadre des Contrats éducatifs locaux (CEL) et à l'initiative de la DRAC, des communes, des Conseils généraux.
- Concernant les temps péri et extra scolaires et dans le cadre de programmes d'incitation à la lecture, écriture, mise en place, à l'initiative des DDJS de comités départementaux partenariaux et développement d'actions majoritairement en direction des publics des centres de vacances et des centres de loisir.
- Concernant le temps de l'Ecole :

La maîtrise de la langue française est un des trois axes majeurs de l'Education prioritaire sur l'Académie d'Aix-Marseille. Des actions spécifiques à ce domaine sont inscrites dans les contrats de réussite des REP de l'Académie. Ces actions sont souvent articulées avec les CEL dans le cadre des dispositifs d'accompagnement scolaire.

(dont le dispositif « Coup de pouce » porté par l'association APFEE). Un groupe de travail spécifique au niveau du rectorat de Nice (inventaire et communication des actions menées, développement d'outils TICE) a été constitué.

Dans les deux académies, la maîtrise des savoirs de base fait l'objet d'une attention particulière au niveau des dispositifs développés par les Missions générales d'insertion. Un effort particulier est fait pour assurer l'accueil des élèves nouvellement arrivés non francophones de plus de 16 ans (affectation de postes d'enseignants, mise en place de dispositifs en partenariat avec le FASILD notamment).

- Actions menées par la PJJ au niveau des centres de jour notamment.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

- Actions développées dans le cadre de l'accord cadre régional DRTEFP - FASILD - DRASS - Rectorats - DR ANPE - DR AFPA (5930 personnes accueillies en 2002)
  - actions linguistiques inscrites dans des parcours de professionnalisation Et d'accès à l'emploi (dispositifs DDTEFP/ FASILD/ponctuellement Conseil Général)
  - programme IRILL
  - formations de base à visée sociale concernant essentiellement des publics FLE ou analphabètes financées par la FASILD, ponctuellement par la Politique de la Ville
  - prestations intermédiaires proposées par l'ANPE
- Formations linguistiques de base pour les 16- 25 ans dans le cadre du Programme régional des formations du Conseil régional. Actions préparatoires à l'emploi et à la qualification (2000 jeunes en 2002-2003).
- Actions spécifiques développées par les Missions locales et les PLIE.
- Enseignements proposés aux détenus repérés illettrés dans le cadre du partenariat entre les Services pénitentiaires et l'Education nationale (648 détenus concernés en 2001-2002). Des actions à dimension culturelle développées en milieu carcéral dans le cadre de conventions DRAC/DRSP.
- Actions préparatoires sectorielles proposées par l'AFPA intégrant la prise en compte des compétences de base.



## > L'accompagnement social

Les dispositifs de formation linguistique et/ou de base s'inscrivent dans des parcours d'insertion prévoyant un accompagnement social des personnes, effectué selon les publics et les dispositifs par des travailleurs sociaux ou prescripteurs (conseillers missions locales ou ALE, accompagnateurs à l'emploi) en lien avec les personnels des organismes de formation.

Les DDASS cofinancent des actions de lutte contre l'illettrisme prenant en compte l'accompagnement social.

115 actions à caractère socio-culturel sont développées par des structures sociales associatives de proximité et figurent au répertoire constitué par le centre ressources illettrisme.

## > La dimension culturelle

La dimension culturelle constitue également un élément déterminant dans les dispositifs développés en PACA. Elle est intégrée aux actions de formation par la diffusion d'outils et d'un fonds d'ouvrages littéraires accessible aux 'faibles lecteurs'. Ce fonds proposé par le C.R.I.-Région PACA est également mis à disposition des bibliothèques intéressées par l'animation d'ateliers.

- le dispositif Ville Lecture : ce dispositif se poursuit en PACA et s'inscrit dans le CPER. Il a montré la pertinence de l'animation de ce type d'actions à l'échelon des communes. D'autre part, un dispositif régional porté par le CRI est financé par la DRAC et le SGAR sur la thématique « faibles lecteurs et littérature ». Le champ culturel constitue une composante transversale des contrats de ville qui ont retenu la problématique de l'illettrisme. De même, la préoccupation des publics éloignés de la lecture fait l'objet d'actions spécifiques dans les bibliothèques.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La région PACA dispose d'un centre ressources illettrisme régional, le C.R.I. - Région PACA, porteur de la ligne indigo « Illettrisme Info Service ». Il a une mission de documentation et d'information, de professionnalisation des acteurs, de conseils et d'études, et d'observation. Il travaille en collaboration avec différents centres ressources : Formation-Info PACA (CARIF), l'Observatoire Régional des Métiers (ORM, Espace compétences), l'Observatoire des ressources multimédias pour l'Education (ORME), le centre ressources politique de la ville (CRPV)...

### > La communication

Le CRI PACA édite une plaquette d'information de la lutte contre l'illettrisme diffusée très largement auprès des acteurs de formation et d'insertion. Un répertoire de l'offre de formation est également disponible (support papier et version en ligne), et fait l'objet d'une actualisation régulière. Le site Internet du CRI constitue un support important d'information, de mutualisation et d'échange des pratiques : [www.illettrisme.org](http://www.illettrisme.org). De nombreux sites existent et réservent des espaces à la LCI et sa prévention ; ils restent pour la plupart méconnus des acteurs de terrain.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Dynamique et expertise du centre ressources illettrisme</li><li>- Richesse d'actions liée au dynamisme des acteurs institutionnels, des réseaux associatifs, des organismes de formation.</li><li>- Structurations partenariales en place, assises favorables notamment à la mise en place de la mission régionale de Lutte contre l'illettrisme.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nécessité d'une politique et de dispositifs régionaux pour assurer une vision plus claire des besoins et des ressources et plus de cohérence et de complémentarité dans le temps des actions menées par les différents acteurs de la LCI.</li></ul>

### ZOOM SUR ...

#### L'espace régional de travail collaboratif à destination des acteurs de la lutte contre l'illettrisme

L'espace de travail collaboratif mis en place par le C.R.I. - Région PACA sur son site internet s'inscrit dans la professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme. C'est un espace virtuel conçu avec les professionnels de la lutte contre l'illettrisme (formateurs, éducateurs, animateurs...), qui est destiné à :

- Capitaliser et diffuser le travail effectué dans le cadre de groupes de travail sur les usages de TIC en formation (production des professionnels : articles, produits pédagogiques, dossiers thématiques, bibliographiques...)
- Permettre un travail à distance, faciliter les réflexions et échanges entre pairs. Cet outil comprend à la fois des ressources méthodologiques, documentaires et pédagogiques. Il permet aux usagers du C.R.I. - région PACA de consulter des documents, de déposer des ressources, et de communiquer avec les acteurs de la région.

La finalité de cet espace de travail collaboratif est la création d'une communauté qui puisse contribuer à la construction d'une identité professionnelle du formateur en formation de base, lui permettre de formaliser et de partager ses pratiques, de produire et/ou de co-produire.

# LA REUNION

Superficie : 2504 km<sup>2</sup>  
Population : 728400 habitants  
Taux de chômage : 29.8 %  
Allocataires RMI: +60000  
Sortie du système scolaire ss qualif. : 17.5%  
Niveau de formation DE 5bis-6 : 48%

Chargé de mission : Paul SOUPE  
Désigné à temps plein par le Préfet de Région et le Président de Région depuis 2002  
Placé auprès du CARIF - OREF  
Moyens identifiés: 2 272 082



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

La lutte contre l'illettrisme à la Réunion est organisée autour d'un comité de pilotage régional co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional et animé par le CMR. Il réunit tous les signataires de la charte partenariale de lutte contre l'illettrisme signée en 2002 ainsi que les participants au groupe « Lutte contre l'illettrisme » au sein du Programme Territorial de l'Etat (P.T.E), à savoir :

- l'Etat : préfecture, DRTEFP, DRASS, DRIV, DRAC, DRSP et SPIP, l'Armée (JAPD et RSMA),
- les collectivités territoriales : Conseil régional et Conseil général
- le Rectorat, le CRDP et l'Université de La Réunion

En partenariat avec :

- l'Agence Départementale d'Insertion (ADI)
- l'association des maires
- l'ANPE
- l'association régionale des missions locales
- l'ARGFP, la CAF, le CARIF-OREF, le CESR, le CCEE...

Dans le cadre de cette charte, le comité de pilotage régional a pour mission de définir la politique régionale concertée et inter-institutionnelle de lutte contre l'illettrisme et d'arrêter les orientations et les moyens annuels et les modalités d'évaluation et de bilan.

Issue du comité de pilotage, une commission consultative regroupe les techniciens des institutions partenaires pour contribuer à la mise en œuvre des orientations et à l'élaboration du programme annuel. Cette commission veille au bilan des actions engagées, au recueil et à l'analyse des besoins locaux pour éclairer le comité de pilotage régional.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES EN 2002 - 2003

4 principes fondateurs de ce partenariat régional :

- une approche globale et concertée des situations d'illettrisme et des réponses proposées
- une mobilisation des compétences des différents acteurs
- une politique permanente d'animation, de capitalisation et de valorisation des initiatives
- la pérennisation des dispositifs

En vue d'agir sur 3 axes régionaux :

- l'action auprès des personnes
- l'appui aux professionnels
- la mobilisation des décideurs

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Plusieurs décideurs interviennent pour développer des actions dans le cadre de la prévention éducative : les services du rectorat, jeunesse et sports, l'ADI, la DRIV, la DRAC, la CAF ... Ils ne s'engagent pas forcément ensemble dans des projets communs mais on peut identifier des actions dans le cadre des dispositifs comme les CLAS, les REP et les PEL. L'engagement du dispositif CLAS est la démarche la plus visible en matière de prévention. En effet, les CLAS développés au départ en sites urbains prioritaires pour contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion des jeunes, ont été étendus à l'ensemble du territoire réunionnais. Ils visent à améliorer en dehors du temps scolaire la qualité de l'action éducative menée en partenariat avec les établissements scolaires et à renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif. D'autres initiatives ont été prises dans l'académie, notamment par le biais de deux programmes : la mission « Maîtrise des langages » et la « Mission Générale d'Insertion ». Parmi les actions répertoriées, on peut citer la mise en place de quatre centres de lecture-écriture, couvrant désormais l'ensemble de l'île et toute une série d'actions d'aide aux élèves en difficultés (ex. CP expérimental, à effectif réduit ou très réduit ; CP renforcé, avec la présence d'un maître ou d'un assistant d'éducation supplémentaire.). Le Recteur d'académie a annoncé une prise en compte encore plus soutenue de la prévention de l'illettrisme dans le nouveau Plan Académique 2004.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Un partenariat très fort entre les 3 principaux commanditaires publics de formation, l'Etat, le Conseil régional et l'ADI, a permis la mise en place d'un dispositif régional de formation. Ce dispositif s'articule autour de 8 plates-formes, points de jonction d'un réseau d'ateliers permanents de formation délocalisés sur chaque zone de l'île. Le cofinancement de ces plates-formes permet un véritable décloisonnement des statuts des personnes et une très grande souplesse dans la construction des parcours de formation en proposant des modalités d'entrées et sorties permanentes sur les ateliers. Ce dispositif est permanent et garantit une bonne couverture territoriale. Il permet de répondre à l'ensemble des besoins exprimés en matière d'accès aux savoirs de base : lutte contre l'illettrisme, alphabétisation, FLE, remise à niveau et s'appuie sur des programmes territoriaux de droit commun : le programme TRACE, les mesures de l'action territoriale comme les SIFE.

Chaque année, ce sont environ 3000 personnes qui bénéficient de ce dispositif régional.

## > L'accompagnement social des personnes

L'ADI mobilise des prestataires pour accompagner les personnes en formation dans le dispositif régional et qui ont des difficultés particulières à mener à bien leur apprentissage.

Le Dispositif d'Accompagnement Social consiste en une action individuelle et/ou collective s'inscrivant dans la charte régionale d'accompagnement social et visant un double objectif: lever les freins à l'apprentissage et accéder à l'autonomie du bénéficiaire, à travers diverses prestations :

- écoute active, soutien, conseil, médiation
- accompagnement dans les démarches administratives
- constitution et animation d'un réseau : organismes de formation, SAO, autres acteurs institutionnels (logement, santé, justice...)
- entretiens réguliers, visites à domicile,
- organisation de séances thématiques en groupe.

## > La dimension culturelle

Le réseau du livre et de la lecture est fortement mobilisé à la Réunion pour faciliter l'accès à la lecture et à l'écriture : les professionnels des structures culturelles (bibliothèques et médiathèques), des artistes, des libraires et éditeurs s'associent pour développer une grande diversité d'actions : concours de lecture « livres à la loupe », ateliers d'écriture, présence d'écrivains dans les établissements scolaires... Toutes ces actions sont soutenues par la DRAC et les collectivités locales.

Ainsi le plan départemental de la lecture publique mis en place depuis 1987 s'est notamment concrétisé par le transfert de la gestion de la Bibliothèque Départementale de prêt et à la création de plus de 50 bibliothèques (seulement 5 en 1982) sur tout le territoire.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La Réunion dispose d'un Centre ressources illettrisme régional (CIRILLE) porté par le CARIF OREF. Il a pour mission d'animer un fonds documentaire régional, d'organiser des journées de rencontre entre les acteurs de la lutte contre l'illettrisme pour des échanges de pratiques. Il anime le réseau des ateliers de formation et appuie le chargé de mission dans le domaine l'ingénierie de formation.

### > La formation des intervenants

Un dispositif régional de formation des intervenants « Professionnalisation des acteurs de formation et d'insertion » (PARI) est mis en place chaque année. En 2002, 25 intervenants ont bénéficié de ce dispositif. Par ailleurs, de nouveaux partenaires participent au développement de nouvelles actions de professionnalisation, le CRDP et l'université de la Réunion qui dispense au sein de son département de Sciences de l'Education » un module spécifique de formation abordant les problématiques linguistiques. Parallèlement, tous les acteurs en contact avec le CARIF OREF peuvent bénéficier d'une sensibilisation lors de leur passage au centre ressources. Une action spécifique de sensibilisation se fait à travers une exposition itinérante « je veux lire » qui circule sur toute l'île et notamment dans les établissements scolaires et les mairies.

### > La communication

L'information relative à la lutte contre l'illettrisme , les acteurs, les lieux de formation et d'accompagnement, les ressources, dates des rencontres ... est principalement diffusée par la voie du site Internet du CARIF OREF : [www.rnformation.org](http://www.rnformation.org) ainsi que sa revue trimestrielle « Info-Carif ». Par ailleurs, les médias (presse écrite, radio et télé) se font régulièrement l'écho des événements touchant à la lutte contre l'illettrisme.

Points forts	Points faibles

### ZOOM SUR ... Mobilisation régionale

Un séminaire intitulé «Réunir pour mieux agir contre l'illettrisme à La Réunion» a eu lieu les 25 et 26 novembre 2003, sous l'égide de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Académie et en présence de la Directrice de l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Ce séminaire, qui a réuni l'ensemble des acteurs locaux de la LCI (plus de 200 participants), a été l'occasion d'une valorisation des actions menées et des partenariats noués au sein du dispositif régional au cours de la période 2002-2003. Les travaux du séminaire se sont déclinés en trois tables-rondes ayant pour thème : (1) «Acteurs et actions de LCI à La Réunion», 2) «Illettrisme et entreprises réunionnaises», cette dernière table-ronde s'est déroulé en interaction, par visioconférence, avec des intervenants basés au Cnarm de Lyon (notamment, Ghislaine VAESKEN, Secrétaire générale du FAF Propreté, OPCA du secteur de la propreté et Hervé FERNANDEZ, secrétaire général de l'ANLCI) et 3) « Illettrisme et décentralisation » ainsi que huit ateliers thématiques qui ont abordé des questions allant du repérage des élèves en (grande) difficulté d'apprentissage à celles de la professionnalisation des acteurs, en passant par celles de la qualité de l'ingénierie de formation et des outils pédagogiques...

# RHÔNE ALPES

Superficie : 43 698km<sup>2</sup>  
Population : 5.6 millions d'habitants  
Taux de chômage : 8.2%  
Allocataires RMI : 65701  
Niveau de formation DE 5bis-6 : 13.1%

Chargée de mission : Dominique CHETAIL  
Désignée à temps partiel par le préfet de région depuis 2002  
Placée auprès de la DRTEFP  
Moyens identifiés: 2 328 899



## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Un Groupe Régional de Lutte contre l'Illettrisme a été mis en place en Rhône Alpes. Il réunit :

- les services déconcentrés de l'Etat
- l'ANPE
- la coordination régionale des missions locales
- les 2 Rectorats et DAFCO
- le Conseil régional
- la mission régionale d'insertion par l'économique

Ce groupe régional a pour fonction de définir les priorités régionales, d'envisager la mise en place de plans d'actions et leur suivi. Ses orientations sont relayées au niveau départemental par des délégués départementaux de lutte contre l'illettrisme (DDI) désignés par les préfets de départements (8 DDI actuellement). Ils ont pour mission d'identifier les besoins départementaux et de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre pour apporter des réponses locales. Ils animent les partenariats entre les différents acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme.

Parallèlement à cette organisation, une commission consultative réunissant les DDI et les CRI organise le travail technique qui permettra de répondre aux orientations régionales. Cette commission est un lieu d'échange, de réflexion et d'analyse des besoins. Elle est force de proposition pour la définition de la politique régionale.

## LES ORIENTATIONS REGIONALES 2002 - 2003

- améliorer la qualité de l'offre de formation et la diversifier
- développer les projets territoriaux
- améliorer le repérage par la sensibilisation accrue des acteurs de l'insertion et de l'accueil
- améliorer l'offre de services à destination des jeunes
- développer des actions en faveur des salariés
- développer les actions en milieu carcéral

## LES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC

### > Les actions de prévention

Etant donné la taille de la région, une très grande diversité d'actions sont engagées en matière de prévention et soutenues par tous les financeurs compétents dans ce domaine. Tous les dispositifs de la prévention éducative portés par les services de l'Education Nationale sont en action (plan de prévention du MJENR) mais aussi les programmes contractualisés avec les collectivités locales, la politique de la ville, le FASILD et les services locaux de l'Etat. Une importante mobilisation du monde associatif avec un axe très développé en matière d'accompagnement à la scolarité.

### > Les dispositifs de formation et d'accompagnement

Les principaux financeurs compétents en matière de formation continue sont engagés pour la mise en place des ateliers de formation de base. En 2002, 47 ateliers ont été cofinancés. La quasi-totalité d'entre eux est organisée sur le mode d'entrées et sorties permanentes. Quelques APP de la région permettent également de remédier aux situations d'illettrisme et proposent des formations. Les organismes de formation travaillent au niveau local en partenariat avec les associations pour améliorer la couverture territoriale des réponses. Cette collaboration est possible chaque fois que le maillage local des partenaires est envisagé. C'est le cas en Drôme, en Ardèche et en Isère notamment où les dispositifs associatifs viennent compléter les dispositifs de formation.

1388 personnes en situation d'illettrisme ont bénéficié d'une action de formation en 2002.

### > L'accompagnement social

Parallèlement aux dispositifs de formation continue, de nombreuses activités sont mobilisées pour accompagner les personnes. On retiendra :

- les réseaux d'échanges des savoirs
- les ateliers de vie quotidienne
- les ateliers de découverte et d'expression artistique
- l'accompagnement spécifique sur les chantiers d'insertion
- l'accompagnement renforcé, prestation mobilisée par l'ANPE

Ces activités peuvent utilement compléter les actions de formation lorsqu'il existe un projet territorial global réunissant plusieurs acteurs.

### > La dimension culturelle

On peut observer une mobilisation importante et diversifiée des acteurs et financeurs pour mettre en place des activités culturelles pouvant contribuer à la lutte contre l'illettrisme. Les services de la DRAC, de la Jeunesse dans le cadre des contrats de ville lecture, les syndicats intercommunaux et les conseils généraux soutiennent ces actions initiées aussi bien par les CRI, les MJC, les centres sociaux, les bibliothèques, les foyers de jeunes travailleurs...

Parmi ces activités, on retrouve :

- des ateliers d'écriture, de contes, de découverte de la lecture
- des ateliers d'arts plastiques, de calligraphie, de théâtre,
- l'organisation de concours d'écriture, la participation à des festivals sur la base d'initiatives régionales, départementales et locales autour du Livre et aux manifestations culturelles nationales autour de la langue française et de la francophonie.

## L'APPUI AUX INTERVENANTS

### > Le centre ressources

La région Rhône Alpes dispose de 6 centres ressources départementaux Cri26-07,Cri74,Cri73,Espace Formateurs,cri42 et Iris (Cri38) porteur depuis 2003 de la ligne indigo « illettrisme Info service ». Outre une fonction partagée d'information, de documentation et de sensibilisation des acteurs à l'illettrisme, ils ont pour mission d'apporter un appui technique au montage de projets locaux. Ils participent à l'analyse des besoins et au travail d'élaboration de la politique régionale et des plans départementaux. En fonction des besoins et des partenariats locaux, chacun peut se spécialiser dans des domaines spécifiques pouvant comporter un travail en collaboration avec les équipes universitaires .

### > La formation des intervenants

La formation des intervenants est envisagée au niveau de chaque département et organisée par les CRI. La formation pour la lutte contre l'illettrisme s'inscrit généralement dans une problématique plus globale d'insertion dans les actions de professionnalisation proposées. En 2002, ce sont 627 formateurs salariés et bénévoles qui ont suivi les actions départementales. Les différents acteurs de l'insertion (travailleurs sociaux, missions locales, ALE, collectivités, étudiants...) peuvent participer à des journées départementales de sensibilisation à l'illettrisme. Ces journées peuvent être consacrées au fonctionnement de groupes de travail spécifiques (par métier ou par territoire), ou elles s'inscrivent aussi dans le cadre de dispositif de formation initiale des professions particulières de la santé et du travail social. Environ 778 personnes ont suivi ces actions en 2002.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'axes régionaux prioritaires et mise en œuvre partenariale de ces priorités</li> <li>- Implantation départementale des CRI</li> <li>- Souci d'adapter les réponses aux besoins des publics et des acteurs selon les contextes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à investir pleinement le champ de la prévention</li> <li>- Des particularismes locaux difficiles à mutualiser</li> </ul>

# **Une Priorité 2004-2005**

## **ELABORATION ET MISE EN PLACE DES PLANS REGIONAUX DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME**

### **Quel est l'objectif recherché ?**

Il s'agit d'organiser l'action des pouvoirs publics, de la société civile et des acteurs de l'économie pour que les personnes en situation d'illettrisme parviennent à réaliser de manière plus autonome les activités courantes de leur vie quotidienne ou professionnelle grâce à la maîtrise des compétences de base et notamment de la lecture et de l'écriture.

### **Quel est le fondement des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme ?**

Le cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, l'écriture et aux compétences de base approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, préconise la mise en place de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme. Ces plans visent à donner une cohérence aux diverses initiatives en matière de lutte contre l'illettrisme. Construits dans la concertation autour d'un large partenariat pour prendre en compte la variété des situations et appréhender la diversité des motivations individuelles, les plans régionaux doivent conduire à la définition d'objectifs contractualisés. Le chargé de mission régional de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme anime et coordonne leur mise en place conformément à la circulaire adressée par le Premier ministre aux Préfets de région le 20 juin 2001.

### **Qu'est ce qu'un plan régional de lutte contre l'illettrisme ?**

Le plan régional est un levier pour développer l'action publique de lutte contre l'illettrisme. C'est un document qui traduit les engagements pris dans leur domaine d'action respectif par chaque service déconcentré de l'Etat et par les collectivités territoriales ou locales pour faire reculer l'illettrisme grâce à la mise en œuvre d'une politique interministérielle et inter partenariale. Parce que l'action publique doit s'inscrire dans la durée, la première génération des plans régionaux couvrira une période de trois ans (2004-2006).

Le plan régional est un moyen de rendre visible la contribution de chacun à la politique publique de lutte contre l'illettrisme, il s'articule clairement avec l'ensemble des autres politiques publiques (plan national d'action pour l'inclusion (PNAI), plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion (PNRLE), plan de prévention de l'illettrisme à l'école, politique de la ville, politiques mises en œuvre par les différents ministères, par les collectivités locales et territoriales,...). Il n'entraîne pas la création d'une nouvelle commission qui s'ajoute aux instances déjà existantes.

Le plan régional est une mise en cohérence et une organisation des moyens autour d'objectifs stratégiques et opérationnels d'une politique publique qui prend en compte les besoins de populations cibles. Ce n'est pas un « millefeuille » de mesures ou de dispositifs qui participent à la lutte contre l'illettrisme.

## **Quelle est la trame opérationnelle des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme ?**

Les plans régionaux en cours d'élaboration s'appuient sur l'architecture suivante :

### **1) La situation régionale : constats et analyses**

- caractéristiques, profils et besoins de la population,
- état des ressources,
- état du dispositif de pilotage et d'animation de la lutte contre l'illettrisme.

### **2) Le pilotage régional, le suivi des réalisations et l'évaluation**

- présentation des modalités d'animation et de pilotage,
- objectif d'évolution du pilotage avec l'indication des démarches de suivi des réalisations et d'évaluation prévue.

### **3) Les services directs aux personnes**

Dans les quatre champs d'intervention décrits dans le cadre national de référence (les actions en direction des tout-petits, des enfants et des adolescents, les actions en direction des jeunes de plus de 16 ans, les actions en direction des adultes, les actions en direction des personnes âgées) :

- objectifs stratégiques,
- objectifs opérationnels et réalisations,
- moyens financiers, humains, matériels mobilisés.

### **4) Les actions d'optimisation de l'environnement régional (services indirects)**

Information des acteurs, mesure, veille, développement des compétences des intervenants, structuration de l'offre de services, démarches qualité.

## **Quelle est la méthode de mise en place du premier plan régional de lutte contre l'illettrisme ?**

### **Plusieurs étapes :**

1. Définition d'une démarche régionale participative et identification des acteurs.
2. Constitution et réunion de groupes de production par champ d'intervention.

Chaque groupe produit :

- un état des lieux et un diagnostic des besoins locaux,
- des propositions d'orientations stratégiques,
- une identification des moyens disponibles,
- des propositions d'offre de services.

Ce travail doit balayer l'ensemble des champs que recouvre la lutte contre l'illettrisme.

3. Elaboration du plan d'action régional et de son dispositif de suivi et d'évaluation.
4. Validation du plan par l'instance régionale de pilotage présidée par le Préfet de région.

## **Quels rôles sont amenés à jouer les services déconcentrés de l'Etat et des collectivités dans l'élaboration des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme?**

Chaque service doit identifier à l'aide du cadre national de référence ce qui, dans son propre plan d'action, concourt à l'action publique de lutte contre l'illettrisme. Il s'agit de repérer les objectifs prioritaires, les actions et les moyens correspondants. Le chargé de mission régional de l'Agence est amené à contacter les chefs de file des politiques d'insertion sociale, culturelles, d'emploi, d'éducation et de formation (etc....) pour les accompagner dans ce travail préparatoire. A l'initiative du Préfet de région ou du Recteur, les services sont appelés à participer au travail d'élaboration du plan régional dans un cadre coordonné par le chargé de mission régional de l'Agence.

## **Quel est le rôle de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et de son chargé de mission régional dans ce contexte ?**

La lutte contre l'illettrisme s'intègre à des politiques globales (éducation, emploi, formation, culture, intégration sociale, etc.). Le cadre national de référence invite toutes les institutions à déterminer comment elles peuvent agir pour prévenir l'illettrisme et apporter des réponses aux jeunes et aux adultes en situation d'illettrisme, aider les personnes âgées à préserver leur capital de lecture et d'écriture.

Pour cette raison, le plan d'action régional va rassembler ces différentes initiatives et veiller à ce que leurs promoteurs s'engagent dans un projet collectif et veillent à bien les articuler. Dans certains cas, ces institutions peuvent aussi choisir de mettre en commun des allocations de moyens pour co-commanditer des actions communes. Le chargé de mission régional de l'ANLCI se trouve donc devant plusieurs cas de figure :

- faire émerger une dimension lutte contre l'illettrisme dans des secteurs d'activités où celle-ci n'était pas clairement identifiée,
- inciter les institutions qui mènent des actions ou ont des projets de lutte contre l'illettrisme à les inscrire dans le plan d'action régional et chercher la meilleure articulation avec les autres initiatives ,
- créer les conditions pour que chaque institution consulte le chargé de mission régional de l'ANLCI et l'instance d'animation régionale avant de boucler son projet. En d'autres termes, essayer d'agir en amont pour que les actions de chaque institution soient encore plus pertinentes,
- développer des actions communes en mutualisant des allocations de moyens pour améliorer les services aux personnes ainsi que la communication, la qualité et le pilotage de la lutte contre l'illettrisme.

## **Dans quelles conditions se met en oeuvre le plan régional de lutte contre l'illettrisme ?**

Une fois la rédaction et l'adoption du plan régional acquises, tous les acteurs ayant pris part à l'élaboration de ce plan doivent s'impliquer dans son exécution en veillant à la réalisation de leurs propres engagements. Cette mise en oeuvre coordonnée par le chargé de mission régional s'effectue, soit au niveau départemental, sous l'impulsion des relais départementaux, lorsqu'ils existent, ou le cas échéant de relais identifiés dans les services déconcentrés départementaux ou des collectivités, soit au niveau régional, pour certaines réalisations (comme la communication, la mesure, le développement des compétences des intervenants, la structuration de l'offre de services etc.), qui peuvent être pilotées directement par le chargé de mission régional ou par certains partenaires au niveau régional.

Le chargé de mission régional de l'agence joue un rôle d'animation dans la mise en place effective des engagements souscrits par chacun des acteurs mobilisés et en assure un suivi régulier.

# GLOSSAIRE

ADI	: Agence Départementale d'Insertion	DRSP	: Direction Régionale des Services Pénitentiaires
AFB	: Ateliers de Formation de Base	DRTEFP	: Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
AFPA	: Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes	EAO	: Enseignement Assisté par Ordinateur
AGEFIPH	: Association pour la GEstion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées	FASILD	: Fonds d'Action au Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
ANPE	: Agence Nationale Pour l'Emploi	FLE	: Français Langue Etrangère
APP	: Ateliers de Pédagogie Personnalisée	FOAD	: Formation Ouverte A Distance
ANACT	: Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail	FSE	: Fonds Social Européen
ASB	: Ateliers des Savoirs de Base	GIP	: Groupement d'Intérêt Public
ASI	: Accompagnement Social Individualisé	IRILL	: Insertion, Réinsertion, lutte contre l'illettrisme
BEATEP	: Brevet d'Educateur Animateur Technicien de l'Education Populaire	IVQ	: Enquête Information et Vie Quotidienne
CAFOC	: Centre Académique de Formation Continue	IUFM	: Institut Universitaire de Formation des Maîtres
CARIF	: Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation	JAPD	: Journée d'Appel et de Préparation à la Défense
CASNAV	: Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des gens du Voyage	MGI	: Mission Générale d'Insertion
CCREFP	: Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	MJENR	: Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche
CEL	: Contrat Educatif Local	OPCA	: Organisme Paritaire Collecteur Agréé
CESR	: Conseil Economique et Social Régional	OREF	: Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation
CFA	: Centre de Formation des Apprentis	PDI	: Plan Départemental Insertion
CIBC	: Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences	PEL	: Projet Educatif Local
CIPPA	: Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance	PLIE	: Plan pluriannuel pour L'Insertion et l'Emploi
CLAS	: Contrat Local d'Accompagnement Scolaire	PMI	: Protection Maternelle et Infantile
CMR	: Chargé de Mission Régional illettrisme	PTE	: Projet Territorial de l'Etat
CPER	: Contrat de Plan Etat / Région	RSMA	: Régiment du Service Militaire Adapté
CRDP	: Centre Régional de Documentation Pédagogique	SEGPA	: Section d'Enseignement Professionnel Adapté
CRI	: Centre de Ressources Illettrisme	SGAR	: Secrétariat Général aux Affaires Régionales
DAFCO	: Délégation Académique à la Formation Continue	SIFE	: Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi
DRAC	: Direction Régionale des Affaires Culturelles	SPER	: Service Public de l'Emploi Régional
DRAF	: Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts	URAF	: Union Régionale des Affaires Familiales
DRASS	: Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales	VAE	: Validation des Acquis de l'Expérience
DRJS	: Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports	ZEP	: Zones d'Education Prioritaire
		REP	: Réseaux d'Education Prioritaire

# LES CYCLES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN FRANCE

1984 : Rapport « des illettrés en France »

## Avertissement aux lecteurs

Nous avons décidé de rendre visibles les données qui nous ont été communiquées par les chargés de mission régionaux de l'ANLCI, Groupement d'intérêt Public interministériel et interpartenarial. Ce document, dont Nora TOUATI a réalisé la coordination, a été élaboré à partir des seules informations recueillies dont ils ont pu disposer. Il n'est donc pas exhaustif.

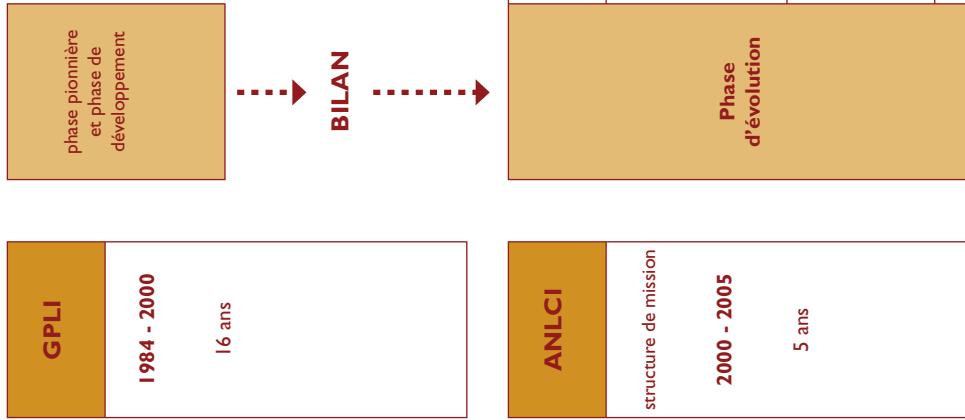
Au moment où ces Repères 2002 - 2003 sont diffusés, la situation a d'ores et déjà évolué dans toutes les régions. Cette évolution est particulièrement nette dans celles où la situation du chargé de mission régional n'avait pas permis de fournir les éléments nécessaires dans les deux dernières années. Les Repères 2004 - 2005 permettront d'apprécier cette évolution.

Ce document traduit cependant la situation dans laquelle se trouve en 2002 - 2003 la lutte contre l'illettrisme de notre pays, celle d'une politique mise en œuvre et organisée sur le territoire avec des moyens et des ressources humaines très différents dépendant encore trop souvent de l'engagement personnel de ceux qui ont à y participer. Nous souhaitons qu'il fasse mieux comprendre, d'une manière très concrète, pourquoi nous avons fait de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme, une priorité pour réduire les inégalités et les disparités que nous pouvons déjà constater.

Les charges de mission régionaux de l'ANLCI sont eux-mêmes dans des situations très diverses et très différentes sur le plan de la disponibilité, de la reconnaissance et des conditions de travail qui leur sont accordées pour exercer leur mission.

Seule une politique territorialisée, élaborée à partir d'une analyse complète des besoins et dont on se fixera dans le temps la mesure des effets pourra répondre au défi que nous avons à relever ensemble, celui de l'accès de tous à la lecture, l'écriture et aux compétences de base.

Marie-Thérèse GEFROY



Conception : Séleam communication

**ANLCI**  
1 Place de l'Ecole - BP 7082  
69348 LYON cedex 7  
[www.anlici.gouv.fr](http://www.anlici.gouv.fr)  
Tél : 04.37.37.16.80  
Fax : 04.37.37.16.81

Contact : Animation territoriale  
H. Fernandez : Secrétaire Général  
N. Touati : Chargée de mission  
E. Unai : Chargée de mission

Instituée à partir des travaux de la phase précédente  
Adaptée aux enjeux de la société actuelle et en devenir